Quatre-vingt-deuxième année. — N° 143. Le Numéro : 10 francs. Samedi 17 Juin 1950.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Décret du 16 juin 1950 portant nomination de magistrats (p. 6426).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêté portant nominations (affaires allemandes et autrichiennes) (p. 6426).

Ministère de la défense nationale.

Décrets du 13 juin 1950 portant promotions, annulations de promotions, nominations, acceptation d'offres de démission, radiation des contrôles, admission dans les réserves de l'armée de l'air et rectificatif (armée de terre, active et réserve) (p. 6426).

Décrets du 13 juin 1950 portant attributions de commandement et acceptation de l'offre de démission d'un ingénieur mécanicien (armée de mer, active) (p. 6429).

Décrets du 13 juin 1950 portant annulations de nomination et de radiation des cadres, radiation des cadres et acceptation de démission (armée de l'air, réserve) (p. 6429).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêté du 4 avril 1950 fixant les indemnités journalières pour frais de mission allouées aux personnels civils envoyés en mission en Allemagne et en Autriche (p. 6430).

Arrêté portant nomination de membres titulaires et suppléants de la commission de contrôle des banques (p. 6430).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêtés portant promotions, nominations, détachements, fin de stage, mise en disponibilité, acceptation de démission et renouvellement de missions spéciales :

Administration centrale (p. 6430).

Archives (p. 6430).

Direction de l'architecture (p. 6430).

Enseignement supérieur (p. 6431).

Enseignement du premier degré (p. 6431).

Enseignement technique (p. 6432).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêtés du 10 juin 1950 agréant du matériel pour l'emploi dans les mines grisouteuses (p. 6435).

Arrêté portant nomination d'un membre suppléant du comité technique consultatif d'importation des matières colorantes (p. 6436).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 30 mai 1950 portant nomination d'un magistrat d'outre-mer (p. 6435).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décret n° 50-677 du 14 juin 1950 relatif à l'application de l'article 7, paragraphe 2, de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages causés aux biens des populations expulsées par l'ennemi ou évacuées d'office ou par ordre de l'autorité militaire (p. 6432).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté du 30 mai 1950 relatif à l'ouverture d'un concours pour l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et de sous-directeur d'hôpitaux et hospices publics (p. 6436).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Décret n° 50-678 du 14 juin 1950 portant réunion des réseaux téléphoniques du groupement téléphonique de Saint-Malo en une zone de taxation (p. 6436).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Nomination de membre de commission. — Convocation de commission. — Réunion de commission (p. 6437).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 6437).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 6438).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions (p. 6439).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de produits en provenance du Portugal (rectificatif) (p. 6439).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (22e semaine de 1950) (p. 6440).

Annonces (p. 6441).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 71 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 16 juin 1950. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 4885).

Prix: 5 F

N° 50 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 16 juin 1950. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1731).

Prix: 5 F

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 16 juin 1950 portant nomination de magistrats.

Par décret en date du 16 juin 1950, sont nommés au grade de substitut du procureur de la République de 2e classe et maintenus dans leurs fonctions actuelles:

(A compter du 1er avril 1950.)

M. Masse, substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance de Cambrai.

(A compter du 1er mai 1950.)

M. Abric, substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance de Tarascon.

M. Ricard, substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance de Foix.

M. Teillard, substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance de Rodez.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Affaires allemandes et autrichiennes.

Par arrêté du 30 septembre 1949, ont été nommés inspecteurs généraux des territoires occupés:

M. Layellon (Henri), chargé de mission aux affaires allemandes et autrichiennes.

M. Moroni (Paul), administrateur du cadre temporaire des affaires allemandes et autrichiennes.

Par arrêté du 8 juin 1950, ont été nommés inspecteurs généraux des territoires occupés:

Mme Brest-Dufour (Raymonde), administrateur du cadre temporaire des affaires allemandes et autrichiennes.

M. Noury (Jean), chargé de mission aux affaires allemandes et autrichiennes.

M. Aguesse (Georges), administrateur du cadre temporaire des affaires allemandes et autrichiennes.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 13 juin 1950 portant promotion dans l'armée active (armée de terre).

Par décret en date du 13 juin 1950, sont promus dans les cadres de l'armée active, au bénéfice de l'article 38 de la loi n° 49-983 du 23 juillet 1949, à compter de la date de leur départ de l'armée active, les officiers dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de colonel.

M. le lieutenant-colonel Bertrand (René-Louis-Marie-Paul).

TROUPES COLONIALES

Artillerie.

Au grade de lieutenant-colonel.

M. le chef d'escadron Boudon (Marcel-Joseph).

Décret du 13 juin 1950, portant promotion dans l'armée active (armée de terre).

Par décret en date du 13 juin 1950, est nommé dans l'armée active au grade de sous-lieutenant nord-africain:

TROUPES METROPOLITAINES

Arme blindée et cavalerie.

(Rang du 3 avril 1950.)

L'adjudant-chef Belaïd ben Mohamed.

Décret du 13 juin 1950 portant annulation de promotions et nominations dans les réserves (armée de terre).

Par décret en date du 13 juin 1950:

Est annulé le décret en date du 22 juillet 1946 portant promotion au grade de colonel de réserve du génie de MM. les lieutenants-colonels Allard (Emmanuel-Charles-André) et Sombardier (Lucien-Raymond).

Sont nommés, dans les cadres des officiers de réserve relevant du génie, avec leur grade, à compter du jour de leur radiation des cadres de l'armée active, les officiers dont les noms suivent bénéficiaires de l'article 38 de la loi n° 49-983 du 23 juillet 1949:

Génie.

M. le sous-lieutenant Guyard (Francis-Georges).

Service des bâtiments.

CADRE DES INGÉNIEURS

Les colonels:

MM. Allard (Emmanuel-Charles-André),
Sombardier (Lucien-Raymond).

Décret du 13 juin 1950 portant annulation d'une promotion au titre de l'armée active, acceptation d'offres de démission, admission et promotion dans le cadre des officiers de réserve.

Par décret en date du 13 juin 1950:

Le décret du 6 janvier 1950 (*Journal officiel* du 10 janvier 1950) est annulé en ce qui concerne la promotion au grade de capitaine de l'armée active, pour prendre rang du 1er octobre 1949, de M. le lieutenant d'infanterie Forrer (Auguste-Frédéric).

Sont acceptées les offres de démission de leur grade présentées par les officiers de l'armée active dont les noms suivent:

Infanterie.

M. le lieutenant Forrer (Auguste Frédéric), à compter du 1er mai 1949.

M. le lieutenant Jarze (Jean-Théodore).

Arme blindée et cavalerie.

M. le lieutenant Le Mevel (Georges-Charles-Jean).

Artillerie.

M. le capitaine Olivet (Claude-André).

Affaires militaires musulmanes.

M. le capitaine Doyon (Yves-Eugène).

Décret du 13 juin 1950 portant radiation des contrôles de l'armée de terre et admission dans les réserves de l'armée de l'air d'un officier de réserve d'infanterie.

Par décret en date du 13 juin 1950, est, sur sa demande, rayé des contrôles des officiers de réserve de l'armée de terre (infanterie):

M. le lieutenant de réserve Treilhes (Pierre-Clément-Eugène), né le 25 février 1915.

M. le lieutenant de réserve d'infanterie Treilhes (Pierre-Clément-Eugène), est, sur sa demande, admis avec son grade et son ancienneté de grade dans le corps des officiers de réserve de l'armée de l'air (cadre sédentaire) à la date du présent décret.

Décret portant promotions dans les réserves de l'armée de terre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 février 1950:

RÉSERVES

TROUPES COLONIALES

MM. les aspirants et sous-officiers:

(Pour prendre rang du 1er décembre 1949.)

Infanterie.

Page 1202, 1re colonne, rayer: « Rivas (Jean-Baptiste), division de Constantine, recrutement de Marseille, classe 1924 ».

Service administratif des corps de troupe.

Page 1203, 2e colonne, après Pierrot (Julien-Henri-André), ajouter: « Rivas (Jean-Baptiste), division de Constantine, recrutement de Marseille, classe 1924 ».

(Le reste sans changement.)

Décret portant promotions dans les réserves de l'armée de terre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 mai 1950, pages 4747 et suivantes:

RÉSERVES

TROUPES METROPOLITAINES

Arme blindée et cavalerie.

Les sous-lieutenants:

Subdivision de Paris.

Au lieu de: « Gérard-Marchand (Jacques-André), 1er avril 1949; Texier (Jean-Pierre-Edmond), 1er juin 1946 », lire: « Marchant (Jacques-André-Henri-Gérard), 1er avril 1949; Texier (Jean-Pierre-Edmond), 17 décembre 1947 ».

Rayer: « Tourriol (Louis-Henri-René), 9 décembre 1948 ». (Déjà promu au titre de l'infanterie par décret du 26 juin 1945, prise de rang du 1er juin 1945.)

Subdivision de Versailles.

Au lieu de: « Allinne (François-André), 1er avril 1949 », lire: « Allinne (Francis-André), 1er avril 1949 ».

Subdivision du Mans.

Au lieu de: « Toutain (Jacques-Maurice), 29 janvier 1948 », lire: « Toutain (Jacques-Maurice), 29 janvier 1949 ».

Subdivision de Rennes.

Au lieu de: « Balaine (Léon), 19 décembre 1949 », lire: « Balaine (Léon), 25 décembre 1947 ».

Subdivision d'Angoulême.

Au lieu de: « Pasquier du Bousquet de Laurière (Jean-Aymery-Gustave-Marie-Michel), 25 septembre 1948 », lire: « Pasquet du Bousquet de Laurière (Jean-Aymery-Gustave-Marie-Michel), 25 septembre 1948 ».

4e RÉGION MILITAIRE

Au lieu de: « Haussmann (Philippe), 19 avril 1948 », lire: « Lévy-Haussmann (Philippe), 19 avril 1948 ».

Subdivision de Bordeaux.

Au lieu de: « Delegue (Claude-Charles-Antoine), 25 décembre 1946; Deygard (Bernard-Alban), 25 septembre 1947; Esquissand (François), 1er juin 1946 », lire: « Delegue (Claude-Charles-Antoine), 25 décembre 1947; Deycard (Bernard-Alban), 25 septembre 1947; Esquissaud (François), 1er juin 1946 ».

Subdivision de Pau.

Au lieu de: « Léger (Jean-Edmond), 19 août 1948 », lire: « Léger (Jean-Edmond), 9 août 1948 ».

Subdivision de Dijon.

Au lieu de: « Caire (Maurice-Georges-Michel-Augustin), 12 octobre 1947 », lire: « Caire (Maurice-Georges-Michel-Augustin), 12 octobre 1948 ».

Subdivision de Nevers.

Au lieu de: « Barbe (Paul-Gérard), 8 mai 1949 », lire: « Barbe (Pierre-Gérard), 8 mai 1949 ».

8e RÉGION MILITAIRE

Rayer: « Bellet (Emmanuel-Edouard), 8 mars 1948 ». (Déjà mentionné rubrique Troupes de Tunisie, état-major commandement supérieur.)

Subdivision de Lyon.

Au lieu de: « Juliany (Robert-Emile-Henri-Joseph), 20 octobre 1948 », lire: « Julliany (Robert-Emile-Henri-Joseph), 20 octobre 1948 ».

TROUPES DU MAROC

Commandement de l'arme blindée et de la cavalerie du Maroc.

Au lieu de: « Ménager (Jean-Honoré), 24 mars 1949 », lire: « Ménager (Jean-Honoré), 24 décembre 1948 ».

Au lieu de:

TROUPES METROPOLITAINES

Arme blindée et cavalerie.

EXTRÊME-ORIENT

Wieme (Réginald-Gabriel-André), 23 juin 1949.

Afrique équatoriale française (Cameroun).

Lavoye (Marcel-Auguste), 1er juin 1946.

Lire:

TROUPES COLONIALES

Infanterie coloniale.

EXTRÊME-ORIENT

Wieme (Réginald-Gabriel-André), 23 juin 1949.

Afrique équatoriale française (Cameroun).

Lavoye (Jean-Laurent), 1er juin 1949.

(Le reste sans changement.)

Décret portant promotions dans les réserves de l'armée de terre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 mai 1950, pages 4751 et suivantes:

RÉSERVES

TROUPES METROPOLITAINES

Artillerie.

Les sous-lieutenants:

Subdivision de Paris.

Au lieu de: « Bergaire (Julien-Henri), 30 décembre 1948; Debreu (Gérard-Lucien-Victor), 1er juin 1946; Fougère (Serge-Alix-Jacques), 1er juin 1946; Saltelet (Alfred-Marie), 4 mai 1949 », lire: « Bercaire (Julien-Henri), 30 décembre 1948; Debreu (Gérard-Lucien-Victor), 29 mars 1949; Fougère (Serge-Alix-Jacques), 1er mars 1949; Sartelet (Alfred-Marie), 4 mai 1949 ».

Subdivision de Vannes.

Au lieu de: « Coleanap (Jean-Louis), 10 décembre 1949 », lire: « Colcanap (Jean-Louis), 10 décembre 1949 ».

Rayer: « Waquet (Pierre-Marie), 1er juin 1946 ». (Déjà promu par décret du 5 octobre 1949 [*Journal officiel* du 12 octobre 1949], rang du 1er juin 1946.)

4e RÉGION MILITAIRE

Au lieu de: « Lhorentz (Joseph), 19 mars 1948 », lire: « Lhorente (Joseph), 19 mars 1948 ».

Subdivision de Bordeaux.

Au lieu de: « Juliard (Roland-Jean), 13 juillet 1949 », lire: « Julliard (Roland-Jean), 13 juillet 1949 ».

Au lieu de:

Artillerie.

Coste (Jean-François), 10 avril 1949; Rivière (Pierre-Jean), 21 décembre 1948.

Lire:

Infanterie.

Coste (Jean-François), 10 avril 1949; Rivière (Pierre-Marie-Jean-Jacques), 21 décembre 1948.

Subdivision de Limoges.

Au lieu de: « Breillout (Roger-Léonard), 25 mai 1949 », lire: « Breillout (Roger-Léonard), 25 mai 1949 ».

Subdivision de Nevers.

Rayer: « Barbou des Places (Jean-Marie-Guy), 1er juin 1946 ». (Déjà promu, prise de rang du 25 juin [*Journal officiel* du 17 août 1946].)

Subdivision de Chambéry.

Au lieu de: « Tixador (Abdou-André-François), 2 janvier 1949 », lire: « Tixador (Abdon-André-François), 2 janvier 1949 ».

Subdivision de Lyon.

Au lieu de: « Domergue (Jean-Marie-Marcel), 1er août 1948; Drouard (Joseph-Jean-Louis), 25 septembre 1947; Schock (Georges-Victor), 15 décembre 1948 », lire: « Domergue (Jean-Pierre-Marcel), 1er août 1948; Drouart (Joseph-Jean-Louis), 25 septembre 1947; Schoch (Georges-Victor), 15 décembre 1948 ».

Subdivision de Toulon.

Au lieu de: « Bongiovanni (Raymond-Georges-Jacques), 1er octobre 1949; Campam (Henri-Joseph Jean), 1er juin 1946; de Chassepot de Pissy (Bernard-Marie-Antoine), 1er décembre 1946; Faverio (Jean), 1er août 1946; Le Nouvel (Léon-Pierre-François), 19 mai 1948 », lire: « Bongiovanni (Raimond-Georges-Jacques), 1er octobre 1949; Campan (Henri-Joseph-Jean), 1er juin 1946; de Chassepot de Pissy (Bernard-Marie-Antoine), 1er décembre 1949; Faverio (Jean), 1er décembre 1948; Lenouvel (Léon-Pierre-François), 19 mai 1948 ».

Rayer:

Ami (Eugène-Elie-René), 1er juillet 1947. (Déjà promu par décret du 5 octobre 1949 [*Journal officiel* du 12 octobre 1949].)

Liautaud (André-César-Max-Gabriel), 2 octobre 1949. (Déjà promu par décret du 5 octobre 1949 [*Journal officiel* du 12 octobre 1949].)

Au lieu de:

Artillerie.

Subdivision de Toulon.

Lambelin (Georges), 22 février 1949.

Lire:

Service du matériel.

9e RÉGION MILITAIRE

Lambelin (Georges), 22 février 1949.

Division d'Alger.

Au lieu de: « Mondedeo (Joanès-Philippe), 25 février 1948 », lire: « Nondedeo (Joanès-Philippe), 25 février 1948 ».

Subdivision de Tlemcen.

Au lieu de: « Villems (Marcel-Joseph), 12 décembre 1948 », lire: « Willems (Marel-Joseph), 12 décembre 1948 ».

Division de Constantine.

Au lieu de: « Bonifacy (Raymond), 1er novembre 1948 », lire: « Bonifacj (Raymond), 1er novembre 1948 ».

TROUPES DU MAROC

Etat-major du commandement supérieur.

Rayer: « De Montaudoin (Jacques), 1er juin 1946 ». (Déjà promu par décret du 7 mai 1945, avec prise de rang du 25 mars 1945.)

Au lieu de: « Le Bas (Max-Léon-Paul-Gaston), 21 mars 1949 », lire: « Lebas (Max-Léon-Paul-Gaston), 21 mars 1949 ».

(Le reste sans changement.)

Décret portant promotion dans les réserves de l'armée de terre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 mai 1950, pages 4758 et suivantes;

RÉSERVES

TROUPES METROPOLITAINES

Train.

MM. les sous-lieutenants:

Subdivision de Paris.

Au lieu de: « Haussegy (Jean-Isidore), 29 juin 1949; de Thierry de Faletans (Marie-Wilhelm-Kader-Yes), 1er juin 1946 », lire: « Haussegguy (Jean-Isidore), 29 juin 1949; de Thierry de Faletans (Marie-Wilhelm-Kader-Yves), 1er juin 1946 ».

Rayer: « Barthe (André-Ernest-Frédéric), 1er juin 1946 ». (Déjà promu par arrêté du 30 janvier 1943, avec prise de rang du 1er juillet 1942.)

Subdivision d'Amiens.

Au lieu de: « Lemaire (Joffre-Aimale), 18 mai 1948 », lire: « Lemaire (Joffre-Aimable), 18 mai 1948 ».

Subdivision de Rennes.

Au lieu de: « Caracataznis (Georges), 17 septembre 1948; Guichard (Marcel-Louis-Marie), 1er juin 1948; Jegou (Robert-Félix), 1er septembre 1948 », lire: « Caracatzanis (Georges), 17 septembre 1948; Guichard (Marcel-Louis-Marie), 1er juin 1947; Jegou (Robert-Félix), 1er juin 1947 ».

Subdivision de Vannes.

Au lieu de: « Robin (Albert-Marie), 21 février 1949 », lire: « Robin (Albert-Marie), 2 février 1949 ».

Subdivision de Bordeaux.

Au lieu de: « Delamare (Pierre-Emile-Marcel), 14 novembre 1948 », lire: « Delamarre (Pierre-Emile-Marcel), 14 novembre 1948 ».

Subdivision de Limoges.

Au lieu de: « Gaillard (Jean-Raoul), 28 août 1947 », lire: « Gaillard (Jean-Raoul-André-Joseph), 28 août 1947 ».

Subdivision de Montauban.

Au lieu de: « Lavergne (Pierre-Ander), 16 avril 1948 », lire: « Lavergne (Pierre-André), 16 avril 1948 ».

Subdivision de Pau.

Au lieu de: « Belloc (Jean-Henri-Marie), 15 février 1949; Dupin (Jean), 25 mars 1947 », lire: « Belloc (Marie-Henri-Jean), 15 février 1949; Dupin (Jean-René), 25 mars 1947 ».

Subdivision de Nancy.

Au lieu de: « Eguether (Charles-Didier-Pierre), 1er février 1949 », lire: « Eguether (Charles-Didier-Marie-Pierre), 1er février 1949 ».

Subdivision de Dijon.

Rayer: « Girault (Gustave-Emile), 1er juin 1947 ». (Déjà promu au titre de l'arme de l'infanterie [*Journal officiel* du 7 avril 1950, p. 3761].)

8e RÉGION MILITAIRE

Au lieu de: « Girche (René), 1er juin 1946 », lire: « Girche (François-René), 1er juin 1946 ».

Subdivision de Grenoble.

Au lieu de: « Goffin (Adolphe-Eloi), 25 décembre 1949; Karost (Ladislas), 1er juin 1948 », lire: « Goffin (Eloi-Adolphe), 25 décembre 1949; Karost (Ladislas), 1er juin 1948 ».

Subdivision de Toulon.

Au lieu de: « Bon (Gérard), 25 décembre 1949; Garnier (Pierre), 6 décembre 1947 », lire: « Bon (Gérard-Raoul-Louis), 25 décembre 1949; Garnier (Pierre-Albert), 6 décembre 1947 ».

Division d'Alger.

Au lieu de: « Fabiani (Rolland), 19 décembre 1949 », lire: « Fabiani (Roland), 19 décembre 1949 ».

A TITRE NORD-AFRICAIN

Au lieu de: « Nouar (Smail), 20 juin 1949 », lire: « Nouar (Smail), 25 juin 1949 ».

(Le reste sans changement.)

Décret portant promotions dans les réserves de l'armée de terre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 mai 1950, pages 4762 et suivantes:

RÉSERVES

TROUPES METROPOLITAINES

Transmissions.

MM. les sous-lieutenants:

A. — ARME

Subdivision de Paris.

Au lieu de: « Aaromson (Gilles), 13 décembre 1948; Deshayes (Henri-Ermond-Emile), 25 septembre 1949; Masson de Blaize (Jacques-Léon), 25 mars 1948 », lire: « Aaronson (Gilles), 13 décembre 1948; Deshayes (Henri-Edmond-Emile), 25 septembre 1949; Masson-Deblaize (Jacques-Louis-Ambroise), 25 mars 1948 ».

Rayer:

Lebrun (Roger-René), 1er juin 1946. (Déjà promu au titre du génie par décret du 7 mai 1945, avec prise de rang du 25 mars 1945.)

Mercier Henri-Charles-Alfred), 1er juin 1947. (Déjà promu au titre de l'infanterie par décret du 29 septembre 1949, avec prise de rang du 1er juin 1947 [*Journal officiel* du 4 octobre 1949].)

Subdivision de Versailles.

Au lieu de: « Wolf (Claude-Kort), 4 février 1949 », lire: « Wolf (Claude-Kurt), 4 février 1949 ».

Subdivision de Limoges.

Au lieu de: « Grenlounaud (Louis-André), 1er juin 1940 », lire: « Grelounaud (Louis-André), 1er juin 1949 ».

Subdivision de Toulouse.

Au lieu de: « Henault (Pierer-Louis-Emile-Léon), 18 août 1949 », lire: « Henault (Pierre-Louis-Emile-Léon), 18 août 1949 ».

Subdivision de Nevers.

Au lieu de: « Perrier (Paul-Léon-Emile), 1er décembre 1948 », lire: « Perier (Paul-Léon-Emile), 1er décembre 1948 ».

8e RÉGION MILITAIRE

Au lieu de: « Lecordenner (Jean-Francis-Pierre), 2 octobre 1946 », lire: « Le Cordenner (Jean-Francis-Pierre), 2 octobre 1946 ».

Subdivision de Montpellier.

Au lieu de: « Leclercq (Fernand-Amand), 29 janvier 1949 », lire: « Leclercq (Fernand-Amand-Marie), 29 janvier 1949 ».

Division d'Alger.

Au lieu de: « De La Chapelle (Roger-Marie-Gilbert), 17 mai 1948 », lire: « De La Chapelle (Régis-Marie-Gilbert), 17 mai 1948 ».

B. — SERVICE DU MATÉRIEL DES TRANSMISSIONS

1re RÉGION MILITAIRE

Au lieu de: « Marx (Gilbert), 25 octobre 1948; Wattez (Désiré), 19 juin 1948 », lire: « Marx (Gilbert-Elie), 25 octobre 1948; Wattez (Désiré-Louis-Joseph), 19 juin 1948 ».

TROUPES DE LA COTE FRANÇAISE DES SOMALIS

(Recrutement de Djibouti.)

Rayer: « Cornuat (Robert), 25 mars 1947 ». (Déjà promu par décret du 5 octobre 1949 [*Journal officiel* du 12 octobre 1949], avec prise de rang du 25 mars 1947.)

Interprètes militaires.

10e RÉGION MILITAIRE

Au lieu de: « Constantini (Guy-Vincent), 15 avril 1949; Le Baude (Etienne-Maurice-Marie), 27 décembre 1948; Marengo (Marc-Louis-Félix), 2 février 1948; de Marion Gaja (Macr-Joseph), 17 juin 1949 », lire: « Costantini (Guy-Vincent), 15 avril 1949; Le Baube (Etienne-Maurice-Marie), 27 décembre 1948; Marenco (Marc-Louis-Félix), 2 février 1948; de Marion Gaja (Marc-Joseph), 17 juin 1949 ».

TROUPES D'OCCUPATION EN ALLEMAGNE

Zone Nord.

Au lieu de: « Maria (René-Octave-Elisée), 20 septembre 1948 », lire: « Marie (René-Octave-Elisée), 20 septembre 1948 ».

(Le reste sans changement.)

Décret du 13 juin 1950 portant attribution de commandement.

Par décret en date du 13 juin 1950, M. le lieutenant de vaisseau Baron (M.-H.-H.) est nommé au commandement de la 6e flottille d'aéronautique navale.

Décret du 13 juin 1950 portant attribution de commandement.

Par décret en date du 13 juin 1950, M. le capitaine de vaisseau Moulierac (J.-M.-G.) est nommé au commandement de l'aéronautique navale du Maroc.

Décret du 13 juin 1950 portant acceptation de l'offre de démission d'un ingénieur mécanicien.

Par décret en date du 13 juin 1950, est acceptée, à compter du 15 juillet 1950, l'offre de démission de son grade présentée par M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Thomas (Aimé-Frédéric), du port de Toulon.

Cet officier est nommé avec son grade dans la réserve de l'armée de mer à compter du 15 juillet 1950.

Décret du 13 juin 1950 portant annulation d'une nomination au grade de sous-lieutenant de réserve.

Par décret en date du 13 juin 1950, est annulée la nomination au grade de sous-lieutenant de réserve de l'armée de l'air (rang du 25 décembre 1945) prononcée en faveur de M. Gueudelot-Bourdeau (Louis-Marie-Joseph), par décret du 16 janvier 1947 publié au *Journal officiel* du 13 février 1947, l'intéressé ayant été nommé au grade de sous-lieutenant de réserve (rang du 1er juin 1945) par décret du 22 août 1946 publié au *Journal officiel* du 28 août 1946 au titre de l'armée de terre (infanterie).

Décret du 13 juin 1950 portant annulation d'un décret portant radiation des cadres d'un officier de réserve comme commandant et radiation des cadres de ce même officier comme lieutenant-colonel (limite d'âge).

Par décret en date du 13 juin 1950:

Est annulé, en ce qui concerne M. le commandant du corps des officiers de réserve de l'air (cadre sédentaire) Le Barazer (Jean-François-Marie-Georges), né le 8 décembre 1888, le décret du 18 février 1946 ayant prononcé sa radiation des cadres à compter du 8 décembre 1943 (limite d'âge).

Est rayé des cadres par limite d'âge, à compter du 8 décembre 1948, M. Le Barazer (Jean-François-Marie-Georges), né le 8 décembre 1888, lieutenant-colonel de réserve, promu à ce grade (rang du 7 décembre 1943) par décret du 5 mai 1950, publié au *Journal officiel* du 9 mai 1950 (régularisation).

Décret du 13 juin 1950 portant annulation d'un décret ayant prononcé la radiation des cadres d'un officier de réserve de l'armée de l'air.

Par décret en date du 13 juin 1950, est annulé, en ce qui concerne M. Bellonte (Maurice-Alexis-Jacques), le décret du 2 décembre 1949 ayant prononcé sa radiation du corps des officiers de réserve de l'armée de l'air comme lieutenant (régularisation).

Décret du 13 juin 1950 portant démission conditionnelle d'un officier de l'armée de l'air ayant contracté un rengagement comme sous-officier.

Par décret en date du 13 juin 1950, en application de l'article 24 (§ 2) de la loi du 1er août 1936 fixant le statut des cadres des réserves de l'armée de l'air, l'offre de démission conditionnelle présentée par M. le lieutenant du corps des officiers de réserve de l'armée de l'air (cadre sédentaire), Figadère (Marceau), né le 11 mars 1919, est acceptée à compter du 17 avril 1950, date de prise d'effet du contrat de rengagement souscrit en qualité de sergent.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Indemnités journalières pour frais de mission allouées aux personnels civils envoyés en mission en Allemagne et en Autriche.

Le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'arrêté du 22 juillet 1949 fixant les conditions d'attribution des indemnités journalières allouées aux personnels civils envoyés en mission temporaire à l'étranger,

Arrête:

Art. 1er. — Sont abrogés les arrêtés des 21 janvier 1946, 19 février 1948 et 30 décembre 1948 fixant les indemnités journalières pour frais de mission allouées aux personnels civils envoyés en mission en Allemagne et en Autriche.

Art. 2. — Les personnels civils envoyés en mission temporaire en Allemagne ou en Autriche sont soumis au régime général d'indemnisation journalière applicable aux fonctionnaires et agents se rendant en mission à l'étranger tel qu'il est fixé par l'arrêté du 22 juillet 1949 susvisé.

Art. 3. — Le directeur des finances extérieures au ministère des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et aura effet à compter du 25 mars 1950.

Fait à Paris, le 4 avril 1950.

EDGAR FAURE.

Nomination de membres titulaires et suppléants de la commission de contrôle des banques.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 15 de la loi n° 45-015 du 2 décembre 1945 relative à la nationalisation de la Banque de France et des grandes banques et à l'organisation du crédit, modifié par l'article 34 de la loi n° 50-586 du 27 mai 1950 relative aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1950,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés membres de la commission de contrôle des banques:

En qualité de représentant des banques: M. Hottinguer.

En qualité de représentant du personnel des banques: M. Muller.

Art. 2. — Sont nommés membres suppléants de la commission de contrôle des banques:

M. de Bletterie, premier sous-gouverneur de la Banque de France, en qualité de suppléant du gouverneur de la Banque de France.

M. Lagrange, conseiller d'Etat, en qualité de représentant du Président de la section des finances du conseil d'Etat.

M. Autissier, directeur adjoint du Trésor, en qualité de suppléant du directeur du Trésor.

M. Lassalle, chef de service à la direction des programmes économiques, en qualité de suppléant du directeur des programmes économiques.

M. Barbier, en qualité de suppléant de M. Hottinguer.

M. Desbordes, en qualité de suppléant de M. Muller.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 juin 1950.

MAURICE-PETSCHE.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Administration centrale.

Par arrêté en date du 31 mai 1950, Mme Dubuc (Denise), sténodactylographe, est maintenue en disponibilité pour charges de famille du 20 janvier au 19 juillet 1950 (six mois).

Dans cette position, Mme Dubuc ne reçoit aucun traitement et cesse de bénéficier de ses droits à l'avancement et à la retraite.

Archives.

Par arrêté du 13 juin 1950, le détachement de M. Maurice Durand-Barthez, archiviste en chef du Gers (5e classe), au poste de chef de service des archives du ministère de la justice, est renouvelé pour la période du 1er avril 1949 au 30 septembre 1950 inclus.

Direction de l'architecture.

Par arrêté du 1er février 1950, M. Genard est désigné en qualité d'architecte d'opération de la cité administrative de Toulouse.

Par arrêtés du 24 février 1950:

M. Bonnet est chargé de la construction de l'école nationale professionnelle de Toulouse.

M. Mouche est chargé des travaux d'entretien et des travaux de grosses réparations courantes dans les bâtiments civils de la Réunion.

M. Beaudouin est chargé, en qualité d'architecte en chef pour les bâtiments civils de la Réunion, des travaux autres que ceux confiés à M. Mouche.

Par arrêté du 17 mars 1950, M. Marrast est nommé architecte en chef du lycée climatique du Touquet (Pas-de-Calais).

Par arrêté du 24 mars 1950, M. Choisel est nommé, pour l'année 1950, architecte des monuments historiques du département de la Loire-Inférieure.

Par arrêtés du 20 avril 1950:

M. Demaret est chargé de la construction de l'annexe du lycée Kléber à Strasbourg.

M. Carlu est chargé de la construction du lycée de Nanterre (Seine).

M. Hourlier est chargé de la construction de l'annexe de Chantenay du lycée de Nantes.

M. Bovet est chargé de la construction de l'annexe du lycée Louis-Barthou de Pau.

M. Berst est chargé des travaux d'aménagement de l'ancien hôpital militaire de Wissembourg en centre d'apprentissage féminin.

Par arrêté du 25 février 1950, M. Clavier est chargé de la vérification des travaux de la cité administrative de Lille.

Par arrêté du 25 février 1950, la mission confiée à M. Nodin est étendue à la vérification des travaux projetés pour l'exécution du lycée de garçons du boulevard Bessières (Paris).

Par arrêté du 8 mars 1950, M. Gergeres est nommé vérificateur des travaux pour la cité administrative de Tulle.

Par arrêté du 20 mars 1950, la mission provisoire confiée à M. Bal est étendue à la vérification des travaux des écoles nationales professionnelles de Vizille et de Voiron.

Par arrêté du 20 mars 1950, M. Quintenelle est chargé de la vérification des travaux dans les édifices suivants: école centrale lyonnaise et lycée Saint-Rambert et Saint-Just à Lyon.

Par arrêté du 20 mars 1950, M. Balloche est chargé de la vérification des travaux dans les bâtiments suivants: lycée de Saint-Cyr, lycée Hoche à Versailles et internat de jeunes filles du lycée de Versailles.

Par arrêté du 20 avril 1950, M. Lempereur est chargé de la vérification des travaux du collège technique d'Orléans.

Par arrêté du 3 mai 1950, M. Philipponet est chargé de la vérification des travaux projetés sur les édifices suivants: ancien évêché de Marseille et bâtiment sis 23, boulevard Perrier, à Marseille (relogement des services des mines et des ponts et chaussées).

Par arrêté du 9 mai 1950, M. Rateau est chargé de la vérification des travaux prévus au lycée climatique de Gérardmer (Vosges).

Par arrêté du 3 avril 1950, sont nommés architectes des bâtiments de France, chefs d'agence pour l'entretien des bâtiments civils et palais nationaux: MM. Lombard (Pierre) et Reginault (Paul).

Par arrêtés du 24 avril 1950, sont nommés inspecteurs stagiaires des monuments historiques: MM. Enaud (François) et Mathey (François).

Par arrêté du 16 mai 1950:

M. Labbe (Gaston) a été nommé sous-chef jardinier des palais nationaux.

MM. Plouchard (Robert), Bruce (Albéric) et Ganser (Michel) ont été nommés sous-chefs jardiniers stagiaires des palais nationaux.

Par arrêté du 2 juin 1950:

Est acceptée la démission de M. Plouchard (Robert), sous-chef jardinier stagiaire des palais nationaux.

M. Buffe (Marcel) est nommé sous-chef jardinier stagiaire des palais nationaux.

Par arrêtés du 24 février 1950, sont renouvelées jusqu'au 31 décembre 1950 les missions spéciales suivantes confiées à des architectes en chef des monuments historiques:

M. Formige, édifices antiques des villes indiquées ci-dessous:

Arles et Saint-Rémy, ainsi que baptistère et musée de Saint-Rémy (Bouches-du-Rhône); Orange et Vaison (Vaucluse); Enserune (Hérault); Sanzay (Vienne); Nîmes (Gard); la Turbie (Alpes-Maritimes); Vienne (Isère); Sainte-Colombe (Rhône).

Terminaison des devis déposés dans les édifices suivants:

Basilique Saint-Denis (Seine); église Saint-André-le-Bas, cathédrale Saint-Maurice de Vienne (Isère); église Saint-Julien et musée Réattu, à Arles (Bouches-du-Rhône).

M. Bray, cathédrale de Châlons-sur-Marne: achèvement de la réalisation des devis concernant la restauration et la remise en place des vitraux ainsi que l'établissement de la terrasse.

M. Prieur, exécution des travaux à la cathédrale et à l'évêché d'Evreux (Eure).

M. Barbier, exécution de travaux en cours au château de Laval et à l'église Saint-Jean de Château-Gontier (Mayenne).

M. Harot, exécution des travaux en cours aux églises de Rots, Saint-Contest, Authie (Calvados).

Par arrêté du 12 juin 1950, M. Cromback (Lucien), architecte des bâtiments de France, est placé en service détaché en qualité d'architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux rémunéré par honoraires en vue de prêter son concours à la construction du siège du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

Ces dispositions auront effet du 1er avril au 30 septembre 1950 inclus.

Enseignement supérieur.

Par arrêté du 6 juin 1950, le personnel ci-après désigné, de l'observatoire d'Alger, est promu au choix au 1er janvier 1950:

Astronome adjoint.

M. Lagrula, de la 2e à la 1re classe (798.000 F) (ancienneté: 3 ans 5 mois).

Aide-astronome.

M. Reiss, de la 2e à la 1re classe (576.000 F) (ancienneté: 3 ans).

Par arrêté du 6 juin 1950, le personnel ci-après désigné, des observatoires astronomiques des départements, est promu au choix au 1er janvier 1950:

Directeur.

M. Fehrenbach (Marseille), de la 4e à la 3e classe (771.000 F) (ancienneté: 3 ans 5 mois 15 jours).

Astronome adjoint.

M. Mendès (Bordeaux), de la 3e à la 2e classe (766.000 F) (ancienneté: 4 ans).

Aides-astronomes.

M. Huss (Strasbourg), de la 3e à la 2e classe (513.000 F) (ancienneté: 4 ans).

M. Bouigue (Toulouse), de la 6e à la 5e classe (337.000 F) (ancienneté: 3 ans).

Assistants.

Mme Schmitt (Strasbourg), de la 3e à la 2e classe (386.000 F) (ancienneté: 4 ans).

M. Genoux (Besançon), de la 5e à la 4e classe (317.000 F) (ancienneté: 3 ans 9 mois).

Mlle Reynis (Toulouse), de la 6e à la 5e classe (281.000 F) (ancienneté: 3 ans).

Par arrêté du 6 juin 1950, M. Rosch, directeur de l'institut de physique du globe du Pic-du-Midi (académie de Toulouse), est promu, au choix, de la 4e à la 3e classe (578.000 F) au 1er janvier 1948.

Par arrêté du 6 juin 1950, M. Courtès (Georges), licencié ès sciences, délégué dans les fonctions d'aide astronome, est nommé, à dater du 1er janvier 1950, aide-astronome stagiaire à l'observatoire de Marseille, en remplacement de Mlle Jasse, décédée.

Mlle Ribelaygue, licenciée ès sciences, déléguée dans les fonctions d'assistant, est nommée, à dater du 1er janvier 1950, assistante stagiaire à l'observatoire de Marseille, en remplacement de M. Courtès, appelé à d'autres fonctions.

Mlle Chopinet, licenciée ès sciences, déléguée dans les fonctions d'aide-astronome, est nommée, à dater du 1er janvier 1950, aide-astronome stagiaire à l'observatoire de Bordeaux, en remplacement de M. Rouzeaud, appelé à d'autres fonctions dans l'enseignement du second degré.

Par arrêté en date du 6 juin 1950, il est mis fin, à dater du 15 juin 1949, au stage de Mlle André, commis stagiaire au secrétariat de la faculté des sciences de l'université de Lille.

Mlle Hennache (Françoise), est chargée des fonctions de commis au secrétariat de la faculté des sciences de Lille, en remplacement de Mlle André.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 12 juin 1950, Mlle Lesquendieu (Jeanne), institutrice de 2e classe du département de la Côte-d'Or, est maintenue pour une durée de cinq ans, à compter du 16 avril 1950, à la disposition du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme pour exercer ses fonctions de sous-chef de section à la délégation interdépartementale de Melun.

Par arrêté du 12 juin 1950, Mme Blanc, née Denis, institutrice de 5e classe du département de la Côte-d'Or, est mise pour une durée de cinq ans, à compter du 10 octobre 1949, à la disposition du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique pour exercer ses fonctions de professeur d'enseignement général au centre d'apprentissage, 245, boulevard de l'Amiral-Bruix, Paris.

Par arrêté du 12 juin 1950, M. Schmitt (Henri), instituteur de 5e classe du département du Haut-Rhin, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 1er avril 1950, à la disposition du ministre de la santé publique et de la population pour exercer ses fonctions au centre régional de l'association pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de Strasbourg.

Par arrêté du 12 juin 1950, Mme Blechet, née Pocreau (Hélène), institutrice de 4e classe du département d'Indre-et-Loire, est mise pour une durée de cinq ans au maximum, à compter du 26 mai 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions au Cameroun.

Par arrêté du 12 juin 1950, M. Rouvet (Jean), instituteur titulaire de 5e classe, du département du Cher, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1945, à la disposition du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, pour exercer ses fonctions d'instructeur spécialisé de la jeunesse et des sports.

Par arrêté du 13 juin 1950, M. Drouot (Georges), instituteur de 6e classe, du département des Vosges, est mis, à compter du 21 mai 1945 au 30 septembre 1949, à la disposition du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, pour exercer ses fonctions de sous-économe au centre d'apprentissage de Blanquefort.

Par arrêté du 13 juin 1950, M. Rigault (André), instituteur de 6e classe, du département de Seine-et-Oise, est mis, pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1949, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions d'assistant professeur à Mc Gill University (Montréal).

Par arrêté du 13 juin 1950, M. Lambert (Bernard), instituteur de 6e classe, du département du Loiret, est mis, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 1947, à la disposition du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, pour exercer ses fonctions au centre d'apprentissage à la rue des Favorites.

Par arrêté du 13 juin 1950, Mme Nigorge, née Bodart (Marie), institutrice de 4e classe, du département de la Moselle, est mise, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1949, à la disposition du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, pour exercer ses fonctions au centre d'apprentissage féminin de Poitiers.

Par arrêté du 13 juin 1950, Mme Natral, née Caplin, institutrice de 6e classe, du département d'Ille-et-Vilaine, est mise, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 1946, à la disposition du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, pour exercer ses fonctions au centre d'apprentissage de la Maguanne (Ille-et-Vilaine), puis Audincourt (Doubs).

Par arrêté du 13 juin 1950, Mme Behar, née Soussana, institutrice du cadre chérifien, est admise dans le cadre des institutrices du département du Haut-Rhin et sera considérée comme détachée, depuis cette date, et pendant les périodes du 9 juin 1934 au 30 septembre 1937; du 1er octobre 1939 au 30 septembre 1941 et du 1er octobre 1944 au 30 septembre 1946.

Par arrêté du 13 juin 1950, Mme Pons, née Ruaux (Georgette), institutrice de 4e classe, du département des Vosges, est mise à compter du 1er avril 1942 au 31 décembre 1945, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions au Maroc.

Enseignement technique.

Par arrêté du 12 juin 1950, M. Tixador (Jean), maître d'éducation physique (3e classe), est placé pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1942, dans la position de détachement auprès du ministre de l'intérieur en vue d'exercer ses fonctions en Algérie (régularisation).

Par arrêté du 13 juin 1950, il est mis fin au détachement auprès du ministère de la France d'outre-mer, à compter du 15 décembre 1946, de M. Lero (Thélus), professeur au collège technique de Fort-de-France.

M. Lero (Thélus), professeur de collège technique (cadre normal, 2e catégorie, 4e classe) est placé en service détaché en vue d'exercer les fonctions de conseiller de la République.

La présente décision a effet rétroactivement pour la période du 15 décembre 1946 au 15 novembre 1948.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret n° 50-677 du 14 juin 1950 relatif à l'application de l'article 7 (§ 2) de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages causés aux biens des populations expulsées par l'ennemi ou évacuées d'office ou par ordre de l'autorité militaire.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat aux finances, du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre, et notamment son article 7;

Vu les décrets n° 46-2965 du 31 décembre 1946, n° 47-1103 du 14 juin 1947, n° 48-654 du 24 mars 1948, n° 48-1362 du 27 août 1948, n° 48-2043 du 11 décembre 1948, n° 49-661 du 3 mai 1949 et le décret du 14 juin 1949, relatifs à l'application de l'article 7 (§ 2) de la loi précitée du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre,

Décrète:

Art. 1er. — Les tableaux annexes des décrets n° 46-2965 du 31 decembre 1946, n° 47-1103 du 14 juin 1947, n° 48-654 du 24 mars 1948, n° 48-1362 du 27 août 1948, n° 48-2043 du 11 décembre 1948, n° 49-661 du 3 mai 1949 et du décret du 14 juin 1949, sont complétés et modifiés par les tableaux annexes ci-joints.

Art. 2. — Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
ANDRÉ COLIN.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Additif au décret n° 48-2043 du 11 décembre 1948 (*Journal officiel* du 6 janvier 1949).

COMMUNES	PÉRIODES
Département de l'Aisne.	
ARRONDISSEMENT DE SAINT-QUENTIN	
Canton de Bohain.	
Becquigny, Bohain, Brancourt-le-Grand, Croix-Fonsommes, Escaufourt, Etaves-et-Bocquiaux, Fontaine, Uterte, Fresnoy-le-Grand, Montbrehain, Montigny-en-Arrouaise, Prémont, Ramicourt, Seboncourt, Serain.....	16/ 5/40 — 1/ 5/42
Canton du Câtelet.	
Aubencheul-aux-Bois, Beaurevoir, Bellenglise, Bellicourt, Bony, le Câtelet, Estrées, Gouy, Hargicourt, le Haucourt, Joncourt, Lempire, Levergies, Magny-la-Fosse, Nauroy, Sequehart, Vendhuille, Villeret.....	16/ 5/40 — 1/ 5/42

COMMUNES	PÉRIODES
Canton de Moy-de-l'Aisne.	
Alaincourt, Benay, Berthenicourt, Brissay-Choigny, Brissy, Cerizy, Châtillon-sur-Oise, Essigny-le-Grand, Gibercourt, Hamégicourt, Hinacourt, Itancourt, Ly-Fontaine, Mézières-sur-Oise, Moy-de-l'Aisne, Neuville-Saint-Amand, Remigny, Urvillers, Vendeuil	16/ 5/40 — 1/ 5/42
Canton de Ribemont.	
Chevresis-Monceau, la Ferté-Chevresis, Mont-d'Origny, Neuvillette, Origny-Sainte-Benoite, Parpeville, Pleine-Selve, Regny, Renansart, Ribemont, Séry-lès-Mezières, Sissy, Surfontaine, Thenelles, Villers-le-Sec	16/ 5/40 — 1/ 5/42
Canton de Saint-Quentin.	
Essigny-le-Petit, Fieulaine, Fonsommes, Fontaine-Notre-Dame, Gauchy, Harly, Hombliières, Lesdins, Marcy, Mesnil-Saint-Laurent, Morcourt, Omissy, Remaucourt, Rouvroy, Saint-Quentin	16/ 5/40 — 1/ 5/42
Canton de Vermand.	
Attilly, Beauvois, Caulaincourt, Douchy, Etreillers, Fayet, Fluquières, Foreste, Francilly-Selency, Germaine, Gricourt, Holnon, Jeancourt, Lanchy, Maissemy, Pontru, Pontruet, Roupy, Savy, Trefcon, Vaux-en-Vermandois, Vendelles, le Verguier, Vermand	16/ 5/40 — 1/ 5/42
Canton de Saint-Simon.	
Artemps, Aubigny, Braye-Saint-Christophe, Castres, Clastres, Contescourt, Dallon, Dury, Fontaine-les-Clercs, Grugies, Happencourt, Montescourt-Lizerolles, Pithon, Saint-Simon, Seraucourt-le-Grand, Tugny-et-Pont, Villers-Saint-Christophe	16/ 5/40 — 1/ 5/42
Annois, Cugny, Flavy-le-Martel, Ollezy, Sommette-Eeaucourt, Jussy	16/ 5/40 — 1/ 7/40

Additif au décret n° 46-2965 du 31 décembre 1946 (*Journal officiel* du 2 janvier 1947).

COMMUNES	PÉRIODES
Département du Calvados.	
ARRONDISSEMENT DE BAYEUX	
Canton de Caumont.	
Caumont	14/ 6/44 — 3/ 8/44
Cormolain (hameau des Ilyes, hameau Moltère-et-Carré)	12/ 6/44 — 15/ 8/44
Hottot-lès-Bagues	19/ 6/44 — 24/ 8/44
Lande-sur-Drôme	11/ 6/44 - 16/ 8/44
Livry (village de Mitrecamp)	13/ 6/44 — 4/ 8/44
Longray (partie Ouest de la ligne formée par la route de Vieux-Pont à Villers-Bocage et la route d'Andrieu à Caumont)	14/ 6/44 — 5/ 8/44
Longray (partie Est de la même ligne)	24/ 6/44 — 22/ 8/44
Orbois	8/ 7/44 — 20/ 8/44
Sermentot	10/ 6/44 — 25/ 8/44
Sallen (hameau de Barbois et chemin du Vieux-Sallen)	15/ 6/44 — 5/ 8/44
Saint-Germain-d'Ectot	10/ 6/44 — 19/ 8/44
Torteval (villages dits Ferme du Bosq)	11/ 6/44 — 25/ 7/44
Pont-Jourdain	11/ 6/44 — 25/ 7/44
Ferme des Lauriers	11/ 6/44 — 25/ 7/44
Ferme de la Marche	11/ 6/44 — 25/ 7/44
Ruisseau aux Adams	11/ 6/44 — 25/ 7/44
Moulin à Vent	11/ 6/44 — 25/ 7/44
L'Eglise	11/ 6/44 — 25/ 7/44
La Couarde	11/ 6/44 — 25/ 7/44
Route de Caen	11/ 6/44 — 28/ 9/44
Croix des Landes	11/ 6/44 — 31/ 7/44
Maupertuis	15/ 6/44 — 31/ 7/44
Lion Vert	15/ 6/44 — 31/ 7/44
Route d'Orbandel	11/ 6/44 — 28/ 9/44
La Vacquerie	16/ 6/44 — 5/ 8/44
Sept-Vents	9/ 7/44 — 10/ 8/44

COMMUNES	PÉRIODES
ARRONDISSEMENT DE CAEN	
Canton de Bourguebus.	
Bellengreville	19/ 7/44 — 25/ 8/44
Bourguebus	9/ 7/44 — 25/ 8/44
Fontenay-le-Marmion	13/ 7/44 — 25/ 8/44
Frenouville	17/ 7/44 — 21/ 8/44
Grentheville	9/ 7/44 — 25/ 8/44
Hubert-Folie	11/ 7/44 — 2/ 9/44
Laize-la-Ville	13/ 7/44 — 11/ 9/44
Soliers	9/ 7/44 — 22/ 8/44
Canton de Bretteville-sur-Laize.	
Bretteville-sur-Laize	25/ 7/44 — 20/ 8/44
Estrées-la-Campagne	22/ 7/44 — 25/ 8/44
Fresney-le-Puceux	13/ 7/44 — 19/ 8/44
Fresney-le-Vieux	3/ 8/44 — 20/ 8/44
Graimbosq	22/ 7/44 — 20/ 8/44
Maizières	1/ 8/44 — 20/ 8/44
Moulines	3/ 8/44 — 22/ 8/44
Ouilly-le-Tesson	20/ 8/44 — 21/ 8/44
Canton de Caen-Est.	
Cormelles	12/ 7/44 — 20/ 8/44
Fleury-sur Orne	30/ 7/44 — 20/ 8/44
Hérouville	9/ 6/44 — 23/ 8/44
Ifs	13/ 7/44 — 18/ 8/44
Mondeville	12/ 7/44 — 25/ 8/44
Canton de Caen-Ouest.	
Bretteville-sur-Odon	29/ 6/44 — 23/ 8/44
Authie	16/ 6/44 — 14/ 7/44
Venoix	29/ 6/44 — 23/ 8/44
Canton de Creully.	
Cairon	9/ 6/44 — 11/ 7/44
Cambes-en-Plaine	10/ 6/44 — 1/ 8/44
Rosel (hameau de Gruchy)	4/ 7/44 — 20/ 8/44
Villons-les-buissons	9/ 6/44 — 17/ 7/44
Canton d'Evrecy.	
Amaye-sur-Orne	13/ 7/44 — 16/ 8/44
Avenay	4/ 7/44 — 4/ 9/44
Eterville	29/ 7/44 — 26/ 8/44
Gavrus	2/ 7/44 — 24/ 8/44
Goupillière	22/ 7/44 — 2/ 9/44
Trois-Monts	22/ 7/44 — 15/ 9/44
Vacognes	22/ 7/44 — 4/ 9/44
Neuilly-le-Malherbe	4/ 7/44 — 15/ 8/44
Canton de Falaise-Nord.	
Bonnœil	12/ 8/44 — 18/ 8/44
Le Détroit	14/ 8/44 — 17/ 8/44
Le Mesnil-Villement	29/ 6/44 — 18/ 8/44
Ouilly-le-Basset	1/ 8/44 — 20/ 8/44
Pierrefitte-en-Cinglais	12/ 8/44 — 22/ 8/44
Saint-Pierre-Canivet	10/ 8/44 — 25/ 8/44
Trepel	12/ 8/44 — 20/ 8/44
Canton de Falaise-Sud.	
Damblainville	15/ 8/44 — 25/ 8/44
Eraines	15/ 8/44 — 22/ 8/44
Le Hoguette (hameau de Saint-Clair)	17/ 8/44 — 19/ 8/44
Villy-lès-Falaises	15/ 8/44 — 17/ 8/44
Canton de Morteaux-Coulibœuf.	
Beaumais	15/ 8/44 — 24/ 8/44
Epanay	10/ 8/44 — 20/ 8/44
Escures-sur-Favières	11/ 8/44 — 23/ 8/44
Jort	29/ 7/44 — 20/ 8/44
Morteaux-Coulibœuf	15/ 8/44 — 22/ 8/44
Sassy	10/ 8/44 — 20/ 8/44

COMMUNES	PÉRIODES
Canton de Thury-Harcourt.	
Acqueville	3/ 8/44 — 18/ 8/44
Angoville	11/ 8/44 — 19/ 8/44
Caumont-sur-Orne	12/ 8/44 — 17/ 8/44
Cauville	5/ 8/44 — 20/ 8/44
Cesny-Bois-Halbout	25/ 7/44 — 15/ 8/44
Combray	25/ 7/44 — 17/ 8/44
Croisilles	10/ 6/44 — 27/ 8/44
Culey-le-Patry	6/ 8/44 — 16/ 8/44
Espins	25/ 7/44 — 25/ 8/44
Martainville	12/ 8/44 — 20/ 8/44
Meslay	3/ 8/44 — 18/ 8/44
Placy	8/ 8/44 — 23/ 8/44
Saint-Lambert	6/ 8/44 — 17/ 8/44
Saint-Rémy (ont été évacués les villages du Pont-de-la-Mousse, de Launay, la Moroisière, de la Bouriennière, de la Mulloisière)	19/ 7/44 — 15/ 8/44
Tournebû	3/ 8/44 — 21/ 8/44
La Villette	7/ 8/44 — 20/ 8/44
Canton de Tilly-sur-Seulles.	
Audrieu	13/ 6/44 — 23/ 7/44
Bretteville-l'Orgueilleuse	8/ 6/44 — 29/ 7/44
Brouay	14/ 6/44 — 28/ 7/44
Carpiquet	6/ 7/44 — 20/ 8/44
Cheux	16/ 6/44 — 29/ 7/44
Cristot	14/ 6/44 — 25/ 8/44
Grainville-sur-Odon	16/ 6/44 — 25/ 8/44
Juvigny-sur-Seulles	22/ 6/44 — 25/ 8/44
Mesnil-Patry	15/ 6/44 — 6/ 9/44
Mouen	28/ 6/44 — 15/ 8/44
Norrey-en-Bessin	14/ 6/44 — 14/ 7/44
Rots	25/ 6/44 — 14/ 7/44
Saint-Vast-sur-Seulles	22/ 6/44 — 25/ 8/44
Canton de Troarn.	
Bavent	6/ 6/44 — 25/ 8/44
Merville-Franceville	9/ 6/44 — 25/ 8/44
Vimont	22/ 7/44 — 26/ 8/44
Canton de Villers-Bocage.	
Banneville-sur-Ajon	24/ 7/44 — 20/ 8/44
Monts	8/ 7/44 — 20/ 8/44
Noyers	8/ 7/44 — 20/ 8/44
Maisoncelles-sur-Ajon	24/ 7/44 — 20/ 8/44
Misy	24/ 7/44 — 20/ 8/44
Parfouru-sur-Odon	24/ 7/44 — 20/ 8/44
Tracy-Bocage	8/ 7/44 — 20/ 8/44
Villers-Bocage (sauf le château de Villers)	8/ 7/44 — 20/ 8/44
ARRONDISSEMENT DE LISIEUX	
Canton de Blangy-le-Château.	
Le Breuil-en-Auge	20/ 8/44 — 24/ 8/44
Canton de Cambremer.	
Hotot-en-Auge	25/ 7/44 — 20/ 9/44
Beuvron-en-Auge	25/ 7/44 — 25/ 8/44
Canton de Dozule.	
Criqueville-en-Auge	25/ 7/44 — 28/ 8/44
Dozulé	25/ 7/44 — 28/ 8/44
Goustrenville	8/ 7/44 — 1/ 9/44
Percy-en-Auge	25/ 7/44 — 28/ 8/44
Canton de Honfleur.	
Pennedepie	9/10/43 — 25/ 8/44
Canton de Lisieux.	
La Houblonnière	1/ 8/44 — 30/ 8/44
Canton de Mézidon.	
Magny-le-Freule	1/ 8/44 — 25/ 8/44
Mézidon	1/ 8/44 — 25/ 8/44
Canton de Saint-Pierre-sur-Dives.	
Bretteville	11/ 8/44 — 17/ 8/44
Ouville (partie de la commune située à l'Ouest de la Dives)	11/ 8/44 — 20/ 8/44
Canton de Trouville-sur-Mer.	
Bénerville (section comprise entre la route nationale 813 et la mer)	15/ 5/42 — 15/ 2/45
Village du plateau de Canisy	14/10/43 — 9/ 5/45
Le Hameau Nourit	27/ 2/44 — 23/ 8/44
Le Chemin des Enclos	27/ 2/44 — 23/ 8/44
Quartier Ricoquet (partie limitrophe du Mont-Canisy limitée par le chemin vicinal ordinaire n° 1)	27/ 2/44 — 9/ 5/45
Quartier Ricoquet (partie complémentaire)	22/ 5/44 — 9/ 5/45
Quartier de l'Eglise (partie limitrophe du Mont-Canisy, limitée par le chemin de l'Eglise)	22/ 5/44 — 23/ 8/44
Quartier de l'Eglise (partie complémentaire)	6/ 7/44 — 23/ 8/44
ARRONDISSEMENT DE VIRE	
Canton d'Aunay-sur-Odon.	
Dampierre	8/ 7/44 — 1/ 9/44
Saint-Pierre-du-Fresne	8/ 7/44 — 8/ 8/44
Canton de Condé-sur-Noireau.	
Proussy	5/ 8/44 — 18/ 8/44
Canton de Vassy.	
Bernières-le-Patry	2/ 8/44 — 18/ 8/44
Burcy	2/ 8/44 — 18/ 8/44
Chenedollé	2/ 8/44 — 18/ 8/44
Le Désert	2/ 8/44 — 18/ 8/44
Presles	2/ 8/44 — 18/ 8/44
Saint-Charles-de-Percy	2/ 8/44 — 18/ 8/44
Montchamps	2/ 8/44 — 18/ 8/44
La Rocque	2/ 8/44 — 18/ 8/44
Rully	2/ 8/44 — 18/ 8/44
Le Theil	2/ 8/44 — 18/ 8/44
Vassy	2/ 8/44 — 18/ 8/44
Canton de Vire.	
Coulonces	31/ 7/44 — 8/ 8/44
Neuville	31/ 7/44 — 10/ 8/44
Saint-Martin-de-Tallevende	31/ 7/44 — 10/ 8/44
Saint-Germain-de-Tallevende	31/ 7/44 — 12/ 8/44
Vaudry	31/ 7/44 — 11/ 9/44

Additif au décret n° 48-1362 du 27 août 1948 (*Journal officiel* du 2 septembre 1948).

COMMUNES	PÉRIODES
Département de la Gironde.	
ARRONDISSEMENT DE SAINT-VIVIEN	
Canton de Saint-Vivien.	
Saint-Vivien-Médoc	10/11/44 — 24/ 4/45
Soulac	9/11/44 — 18/ 4/45
Talais	9/11/44 — 23/ 4/45
Le Verdon	6/11/44 — 9/ 5/45

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 30 mai 1950 portant nomination d'un magistrat d'outre-mer.

Par décret en date du 30 mai 1950, M. Rousselot, juge au tribunal supérieur d'appel des Etablissements français dans l'Inde, est nommé, sur sa demande, juge au tribunal de 1re classe de Dakar (poste vacant).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Emploi de matériel en mines grisouteuses.

Par arrêté en date du 10 juin 1950, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses l' « interrupteur de mine à tirer type I S », construit par la société anonyme Forges et ateliers de constructions électriques de Jeumont, 194, avenue du Président-Wilson, à la Plaine-Saint-Denis (Seine).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'axe de manœuvre et son logement ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils seront équipés d'entrées de câble d'un type agréé faisant avec le carter un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celui-ci.

Par arrêté en date du 10 juin 1950, est agréée pour être employée dans les mines grisouteuses la « lampe phare à accumulateur type GMR 2 », construite par la compagnie L'Auxiliaire des mines, 42, rue du Polygone, à Douai (Nord).

Les usagers ne pourront utiliser ces lampes que si elles sont équipées d'une glace marquée AM de 8 à 9 mm d'épaisseur.

Par arrêté en date du 10 juin 1950, est agréée pour être employée dans les mines grisouteuses la « lampe à air comprimé type AMP », construite par la compagnie L'Auxiliaire des mines, 42, rue du Polygone, à Douai (Nord).

Les usagers ne pourront utiliser ces lampes que si elles sont équipées d'une glace marquée AM.

Par arrêté en date du 10 juin 1950, est agréée pour être employée dans les mines grisouteuses l' « entrée pour câble sous tube acier type 1 », construite par la société L'Appareillage électrique industriel Ch. Cheveau, 96, avenue Victor-Hugo, à Dijon (Côte-d'Or).

Les usagers ne pourront utiliser cette entrée que si elle est montée conformément au plan 42 968.

Par arrêté en date du 10 juin 1950, est agréée pour être employée dans les mines grisouteuses l' « entrée pour câble sous tube acier types 2 et 4 », construite par la société L'Appareillage électrique industriel Ch. Cheveau, 96, avenue Victor-Hugo, à Dijon (Côte-d'Or).

Les usagers ne pourront utiliser ces entrées que si elles sont montées conformément aux plans:

30 568 A entrée pour câble sous tube acier;
30 563 A entrée pour câble sous tube acier n° 2;
30 564 A entrée pour câble sous tube acier n° 4.

Par arrêté en date du 10 juin 1950, est agréée pour être employée dans les mines grisouteuses la « boîte à bornes type 125-S pour raccordement par câbles souples des moteurs NWG 5/83 M - 5/85 - 5/85 M - 5/88 M », construite par la Société générale de constructions électriques et mécaniques Alsthom, à Belfort.

Par arrêté en date du 10 juin 1950, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « contact de sécurité à deux leviers, type 63900 », construit par la société La Télémécanique électrique, 33 *bis*, avenue du Maréchal-Joffre, à Nanterre (Seine).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'axe du bouton-poussoir et son logement ne devra pas dépasser 0,15 mm;

2° Le joint à l'entrée du câble devra être assuré par une coulée de matière isolante exécutée dans la chambre d'obturation prévue à cet effet.

Par arrêté en date du 10 juin 1950, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « contact de sécurité à deux poussoirs, type 66593 », construit par la société La Télémécanique électrique, 33 *bis*, avenue du Maréchal-Joffre, à Nanterre (Seine).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'axe des boutons-poussoirs et leur logement ne devra pas dépasser 0,15 mm;

2° Le joint à l'entrée du câble devra être assuré par une coulée de matière isolante exécutée dans la chambre d'obturation prévue à cet effet.

Par arrêté en date du 10 juin 1950, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « contact de sécurité à un poussoir, type 66590 », construit par la société La Télémécanique électrique, 33 *bis*, avenue du Maréchal-Joffre, à Nanterre (Seine).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'axe du bouton-poussoir et son logement ne devra pas dépasser 0,15 mm;

2° Le joint à l'entrée du câble devra être assuré par une coulée de matière isolante exécutée dans la chambre d'obturation prévue à cet effet.

Par arrêté en date du 10 juin 1950, est agréée pour être employée dans les mines grisouteuses la « résistance de démarrage à air à huit éléments, type R 11 GF », construite par la société Ateliers de constructions électriques de Charleroi, à Charleroi (Belgique).

Le réglage des thermostats devra être vérifié à la mise en service des résistances et au moins une fois par an.

Ce réglage devra être tel que l'interrupteur du thermostat ouvre le circuit dans lequel il est placé, avant que la température du bain dans lequel on aura plongé la came du thermostat n'atteigne 200°.

Par arrêté en date du 10 juin 1950, est agréée pour être employée dans les mines grisouteuses la « boîte à câbles, type XD-222-01 », construite par les Etablissements Merlin et Gerin, rue Henri-Tarze, à Grenoble.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° Ils devront réaliser avec l'appareil qu'ils équipent un joint d'au moins 25 mm de largeur;

2° Ils seront équipés d'entrées de câble d'un type agréé faisant avec le carter un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celui-ci.

Par arrêté en date du 10 juin 1950 est agréée pour être employée dans les mines grisouteuses la « Haveuse Shortwall type 512 CJ à courant continu », construite par la Goodeman Manufacturing C°, 48 th Place, Chicago 9, Illinois (U. S. A.), dont les caractéristiques sont définies par les plans suivants:

410060. — Schéma électrique;
22226. — Bâti principal;
22222. — Bâti du moteur;
403680. — Rotor;
402958. — Arbre;
402924. — Flasque palier;
403813. — Flasque palier;
402086. — Couvercle de visite des balais;
404063 — Couvercle du compartiment contacteur;
402925. — Couvercle du compartiment rhéostat;
405267. — Tambour inverseur,

modifiés par la notice et le plan 171-1, établis par les houillères du bassin de Provence et joints au présent arrêté.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence de diamètre entre les axes mobiles et leur logement ne dépasse pas 0,5 mm.

Cet appareil devra être placé à proximité immédiate et en aval d'un sectionneur et une plaque indicatrice très apparente, placée sur le couvercle de chaque coffret, devra rappeler qu'il est obligatoire de couper le courant sur ce sectionneur avant de l'ouvrir.

Les appareils en service doivent être conformes au type agréé et défini ci-dessus. Les modifications nécessaires devront être faites par l'usager sous sa reponsabilité.

Par arrêté en date du 10 juin 1950, est incorporé à la notice descriptive du « hublot type Porion » agréé par arrêté du 6 février 1950 et construit par la Société française d'éclairage général, 1, rue Dulong, Paris (17e), l'additif défini par la notice jointe réservant la possibilité de monter sur ce hublot, outre les entrées normalement prévues, toute autre entrée de câble d'un type agréé.

Les conditions de fourniture et d'emploi demeurent sans changement.

Par arrêté en date du 10 juin 1950, sont agréés pour être employés dans les mines grisouteuses: la « prise de courant 30 A type 227-2157 Victor se composant d'un socle à embase plane type 227 et d'une fiche mâle type 2157 »; le « connecteur 30 A type 2157-2158 Victor se composant d'une fiche mâle type 2157 et d'une fiche femelle type 2158 », construits par la Société Victor Porducts (Wallsend) Ltd, Wallsend on Tyne (England).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre les deux parties assemblées ne devra pas être supérieure à 0,5 mm;

2° Lorsqu'un socle sera assemblé sur un appareil, le joint entre la bride du socle et l'appareil devra avoir au moins 25 mm de largeur.

Le circuit alimentant la fiche pilote, destinée à assurer la mise hors tension des contacts principaux préalablement à leur séparation, devra être de sécurité électrique et devra assurer le maintien hors tension des contacts principaux pendant tout le temps de leur séparation même quand cette fiche pilote se trouve mise en contact avec une terre.

Nomination d'un membre suppléant du comité technique consultatif d'importation des matières colorantes.

Par arrêté du 16 juin 1950, est nommé membre suppléant du comité technique des matières colorantes: M. Georges Noël, président directeur général de la Société des produits chimiques et matières colorantes de Mulhouse, en remplacement de M. Georges Le Gast, démissionnaire de la direction de cette société pour raison de santé.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Ouverture d'un concours pour l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et de sous-directeur d'hôpitaux et hospices publics.

Par arrêté en date du 30 mai 1950, un concours sur épreuves en vue de l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et de sous-directeur d'hôpitaux et hospices publics est ouvert au ministère de la santé publique et de la population le mardi 24 octobre 1950.

Le nombre d'inscriptions qui seront effectuées est fixé à vingt au minimum

Les épreuves écrites auront lieu dans les centres suivants: Paris, Rennes, Marseille, Lyon, Strasbourg, Bordeaux.

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes:

1° Posséder la nationalité française depuis cinq ans au moins;

2° Avoir satisfait à leurs obligations militaires;

3° Etre âgé de trente ans au plus au 1er janvier de l'année du concours.

Cette limite d'âge est toutefois reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs civils ou militaires valables ou validables pour la retraite, ainsi qu'en vertu des dispositions de l'article 162 du décret du 22 juillet 1939 (enfants à charge).

La limite d'âge minimum est fixée à vingt-cinq ans. Toutefois, les candidats plus jeunes réunissant par ailleurs les titres exigés pour se présenter, seront admis à concourir sous la réserve qu'un poste ne pourra leur être attribué avant l'âge de vingt-cinq ans;

4° Etre titulaire, soit du diplôme de licence en droit et compter au moins deux ans de services dans une administration de l'Etat, d'une collectivité publique ou d'un établissement public, soit du diplôme du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou du brevet supérieur et compter au moins cinq années de services publics valables pour la retraite, soit comme agent d'un établissement public d'assistance ou de bienfaisance, soit comme officier ayant collaboré à la gestion administrative d'un hôpital militaire;

5° Pourront également prendre part au concours les économes, sous-économes, chefs de bureau et rédacteurs d'établissements hospitaliers publics ou d'établissements publics d'assistance ou de bienfaisance ne remplissant pas les conditions ci-dessus mais comptant au moins dix ans de fonctions.

Des majorations de points seront accordées aux candidats visés au paragraphe 5 susvisé, suivant la durée de leurs services hospitaliers.

Les candidats doivent adresser au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale du personnel et du budget, 3e bureau), par lettre recommandée, au moins un mois avant la date du concours, en spécifiant le centre d'examen choisi, les pièces suivantes:

1° Une demande sur papier timbré mentionnant leurs nom, prénoms et adresse;

2° Une autorisation de se présenter au concours délivré par le chef de service en ce qui concerne les candidats n'appartenant pas aux cadres hospitaliers;

3° Un extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3) ayant moins de trois mois de date;

4° Un extrait de l'acte de naissance ayant moins de trois mois de date et, le cas échéant, un certificat de naturalisation;

5° Une copie certifiée conforme de leurs diplômes universitaires;

6° Un état des services militaires ou, à défaut, une pièce précisant la situation militaire;

7° Un exposé de leurs titres ainsi que des services antérieurs qu'ils pourraient faire valoir, accompagnés de pièces justificatives;

8° Un certificat dûment légalisé délivré par un médecin assermenté constatant qu'ils sont physiquement aptes à exercer leurs fonctions et, notamment, qu'ils ne présentent aucun signe de tuberculose.

Les épreuves du concours, qui seront notées de 0 à 20, sont les suivantes:

	Coefficients
Epreuves écrites:	—
Droit administratif (durée: trois heures)	2
Législation d'assistance et de solidarité sociale (durée: trois heures)	2
Législation hospitalière (durée: trois heures)	3
Epreuves orales:	
Droit administratif	1,5
Législation d'assistance et de solidarité sociale	1
Législation hospitalière	1,5
Administration et comptabilité hospitalière	2
Hygiène hospitalière	0,5
Médecine hospitalière	0,5

Ne seront admis aux épreuves orales que les candidats ayant obtenu à l'écrit une moyenne générale de 12 points au minimum.

Il appartiendra aux agents qui seront inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et de sous-directeur d'hôpitaux et hospices publics à la suite du concours, de poser leur candidature à l'un des postes qui se trouveront vacants au moment de la publication des résultats dudit concours. Les candidats qui ne seront pas pourvus d'affectation pourront, le cas échéant, et dans l'intérêt du service, être proposés d'office pour un poste qui n'aura suscité aucune demande.

Le refus d'un poste sans raison reconnue valable entraînera la radiation de la liste d'aptitude, conformément aux dispositions de l'article 93 du décret du 17 avril 1943.

Tous renseignements complémentaires ainsi que le programme du concours seront adressés aux candidats qui en feront la demande au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 3e bureau, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Décret n° 50-678 du 14 juin 1950 portant réunion des réseaux téléphoniques du groupement téléphonique de Saint-Malo en une zone de taxation.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre des postes, télégraphes et téléphones, et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu les articles 40 et 41 de la loi de finances du 31 décembre 1936 concernant la répartition des réseaux en circonscriptions téléphoniques;

Vu le décret du 17 juin 1938 concernant la procédure de fixation des taxes postales télégraphiques et téléphoniques;

Vu le décret n° 48-1984 du 31 décembre 1948 portant réaménagement des tarifs postaux télégraphiques et téléphoniques,

Décrète:

Art. 1er. — A titre expérimental, les réseaux téléphoniques situés sur le territoire des cantons de Cancale, Châteauneuf, Dinard, Saint-Malo, Saint-Servan-sur-Mer, sont réunis en une seule zone de taxation ayant pour centre Saint-Malo et dénommée groupement de Saint-Malo.

Art. 2. — La redevance d'abonnement applicable aux abonnés des réseaux ci-dessus est déterminée d'après le nombre total d'abonnés du groupement de Saint-Malo.

Art. 3. — La taxe unitaire applicable aux communications échangées à l'intérieur de ce groupement, dénommées communications de groupement, est la taxe de base.

Art. 4. — La taxe unitaire des communications interurbaines de départ originaires du groupement est calculée comme suit:

D'après la distance à vol d'oiseau entre le centre de groupement (Saint-Malo) et les chefs-lieux de circonscriptions:

Jusqu'à 20 km: 2 taxes de base.
De 20 à 45 km: 3 taxes de base.
De 45 à 70 km: 4 taxes de base.
Au delà de 70 km:

a) Communications échangées à l'intérieur du département: 5 taxes de base;

b) Communications échangées avec les autres départements: Tarifs prévus par les dispositions du décret n° 48-1984 du 31 décembre 1948 et les textes subséquents.

Art. 5. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre des postes, télégraphes et téléphones, et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,
CHARLES BRUNE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1950

Ordre du jour du lundi 19 juin 1950.

A quinze heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote, en deuxième lecture, du projet de loi portant ouverture de crédits et autorisation d'engagement de dépenses au titre du budget général de l'exercice 1949 (Subventions au fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer [F. I. D. E. S.] et au fonds d'investissement pour le développement économique et social des départements d'outre-mer [F. I. D. O. M.]). (Nos 9379-9985-10197. — M. Burlot, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Suite de la discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950. (Nos 8337-8426-9215-9521-9546-9727-9917-9918-10035-10045-10181-10283. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

Travaux publics, transports et tourisme (II. Aviation civile et commerciale). — M. Jean-Moreau, rapporteur.

Affaires étrangères. — M. Dusseaulx, rapporteur.

A vingt et une heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion de fascicules budgétaires inscrite à l'ordre du jour de la première séance.

Nomination de membre de commission.

Dans sa séance du 16 juin 1950, l'Assemblée nationale a nommé M. Mamadou Konate membre de la commission de l'éducation nationale, en remplacement de M. Césaire.

Commission des finances.

1re séance du jeudi 15 juin 1950.

Présents. — MM. Aubry, Auguet, Barangé (Charles), Blocquaux, Bourgès-Maunoury, Charlot (Jean), Coste-Floret (Paul), David (Marcel), Dupuy (Marc), Dusseaulx, Gresa (Jacques), Guesdon, Guillant (André), Guyon (Jean-Raymond), Jean-Moreau, Lamps, Lecourt, Meunier (Pierre), Paumier, Pflimlin, Rigal (Eugène), Tourtaud, Truffaut.

Excusé. — M. Dagain.

Suppléants. — Mme Péri (de M. Jacques Duclos), MM. Bétolaud (de M. Paul Reynaud), Touchard (de M. Garcia), Hugues (Emile) (de M. Mendès-France).

Assistaient en outre à la séance. — MM. Darou, Forcinal, Devemy.

1re séance du vendredi 16 juin 1950.

Présents. — MM. Abelin, Aubry, Barangé (Charles), Billat, Charlot (Jean), Coste-Floret (Paul), Dupuy (Marc), Dusseaulx, Gaillard, Guesdon, Guillant (André), Guyon (Jean-Raymond), Jean-Moreau, Lamps, Lecourt, Meunier (Pierre), Simonnet, Truffaut.

Excusé. — M. Dagain.

Suppléants. — Mme Péri (de M. Jacques Duclos), M. Touchard (de M. Tourtaud), Darou (de M. Marcel David), Bétolaud (de M. Paul Reynaud).

2e séance du vendredi 16 juin 1950.

Présents. — MM. Abelin, Aubry, Auguet, Barangé (Charles), Bourgès-Maunoury, Coste-Floret (Paul), Denais (Joseph), Dupuy (Marc), Dusseaulx, Gaillard, Gozard (Gilles), Grésa (Jacques), Guesdon, Guyon (Jean-Raymond), Jean-Moreau, Lamps, Lecourt, Palewski, Paumier, Petit (Guy), Rigal (Eugène), Simonnet, Tourtaud.

Excusé. — M. Dagain.

Suppléants. — MM. Schmitt (René) (de M. Jean Charlot), Cartier (de M. Dagain), Benoist (Charles) (de M. Jacques Duclos), Triboulet (de M. Paul Reynaud), Masson (Jean) (de M. Mendès-France).

Assistaient en outre à la séance. — MM. Coffin, Bouret, Martine.

Commission chargée d'enquêter sur les faits relatés par M. le président du conseil dans sa déclaration du 17 janvier 1950.

Séance du vendredi 16 juin 1950.

Présents. — MM. Arnal, Delahoutre, Depreux (Edouard), Diallo Yacine, Fagon (Yves), Gallet, Kriegel-Valrimont, Taillade, Thibault.

Convocation de commission.

La commission des finances se réunira le mardi 20 juin 1950, à dix heures, seize heures et vingt et une heures (local de la commission des finances):

A dix heures.

I. — Projet de loi no 8337 et lettres rectificatives relatifs aux dépenses de fonctionnement pour 1950 (articles de loi). — M. le rapporteur général.

A seize heures.

II. — Projet de loi no 10308 relatif à l'aménagement de la rémunération des fonctionnaires et agents de l'Etat. — M. le rapporteur général.

III. — Projet de loi no 8600 et lettre rectificative no 10137 concernant les dépenses civiles d'investissement de 1950:

Affaires étrangères. — M. Dusseaulx, rapporteur.

IV. — Proposition de loi no 9690 de M. Barel et plusieurs de ses collègues tendant à accorder 10 millions de francs à la rencontre internationale de la jeunesse organisée à Nice et sur la côte d'Azur du 13 au 20 août 1950. — M. Marcel David, rapporteur.

A vingt et une heures.

V. — Avis no 10169 transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950 (prêts et garanties). — M. le rapporteur général.

Réunion de commission du samedi 17 juin 1950.

Commission chargée d'enquêter sur les faits relatés par M. le président du conseil, dans sa déclaration du 17 janvier 1950, à neuf heures trente et quatorze heures trente. — Local no 249.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1950

Ordre du jour du mardi 20 juin 1950.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Hoeffel demande à M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, pour quelle raison, sur la route nationale no 34, de Strasbourg à Paris, les bornes kilométriques ainsi que les bornes hectométriques instituées en pierre de taille, en granit, ont été remplacées par des pierres artificielles en ciment, sur le trajet de Strasbourg à Saverne; à quelle somme s'est élevée cette dépense inutile, qui aurait pu s'employer pour la reconstruction de ponts provisoires qui attendent leur remplacement; quelle nouvelle affectation sera donnée à ces bornes inutilisées. (No 139.)

II. — M. Heline rappelle à M. le ministre de l'éducation nationale la réglementation actuellement en vigueur dans les musées et monuments nationaux qui oblige les visiteurs au dépôt des appareils photographiques à l'entrée; signale les inconvénients du dépôt d'appareils souvent fort coûteux au vestiaire; signale également que la fraude est particulièrement facile pour les appareils modernes à petit format; que, d'autre part, cette interdiction de pénétrer à l'intérieur des musées et monuments nationaux avec un appareil photographique ne peut se justifier par une concurrence possible avec les photographes professionnels; signale enfin que cette obligation de dépôt déplaît à beaucoup de touristes étrangers; et demande s'il ne pourrait envisager de modifier la réglementation en vigueur. (No 144.)

2. — Discussion de la question orale avec débat suivante:

M. Jules Pouget demande à M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme quelle politique du tourisme le Gouvernement entend-il poursuivre et quels sont en particulier: 1° les moyens administratifs et matériels mis à sa disposition, en précisant, notamment, les attributions exactes du commissariat général et du centre national du tourisme; 2° les conceptions, le coût et les résultats de la propagande à l'extérieur et à l'intérieur; 3° la part attribuée aux collectivités et aux industries touristiques dans le plan de modernisation et d'équipement; 4° les moyens d'équilibrer les exploitations touristiques municipales et privées en raison de leur caractère spécial; 5° la situation actuelle et les perspectives du « tourisme social » et l'équipement correspondant (aménagement des villages abandonnés, logis, camping, colonies de vacances); 6° la politique de propagande et d'accueil du « tourisme réceptif », l'utilisation et le financement des syndicats d'initiative; 7° l'étalement des congés, l'allongement des saisons en vue d'un meilleur rendement pour les exploitants et leur meilleure utilisation pour les usagers; et quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour attirer les étrangers, développer la politique de l'accueil (services de renseignements, tenue et correction dans les contrôles douaniers et tous les services publics), faire respecter les contrats et agréments du séjour, coordonner les itinéraires et améliorer la circulation routière.

3. — Discussion de la question orale avec débat suivante:

M. Salier demande à M. le ministre de la France d'outre-mer quelles dispositions il compte prendre pour instaurer outre-mer une politique économique qui réponde à la fois: à l'obligation de développement économique définie par la loi du 30 avril 1946; à la nécessité, soulignée par le ministre lui-même dans sa conférence de presse du 15 mai, de baser les échanges commerciaux sur un système de préférence mutuelle métropole-outre-mer; à la volonté d'observer les engagements internationaux de la France.

4. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier les articles 381 et 386 du code pénal. (N°s 336 et 409, année 1950. — M. Gaston Charlet, rapporteur.)

5. — Suite de la discussion des propositions de résolution: 1° de MM. de Bardonnèche, Aubert, Marius Moutet, Pic, Jean Geoffroy et des membres du groupe socialiste et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux populations des départements des Hautes-Alpes, Basses-Alpes, Drôme et Vaucluse, victimes des calamités publiques, par suite du gel qui s'est produit dans la nuit du 27 au 28 avril 1950; 2° de Mme Devaud, MM. Pierre de Gaulle, Bernard Lafay, le général Corniglion-Molinier, Jacques Destrée, Henri Torrès, Jean Bertaud et Jacques Debû-Bridel, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide à la commune d'Orly (Seine), sinistrée par la tornade du 20 mai 1950; 3° de MM. Vanrullen, Durieux, Chochoy et des membres du groupe socialiste, tendant à inviter le Gouvernement à tout mettre en œuvre pour que le maximum soit fait en faveur des victimes des inondations du Pas-de-Calais, et plus spécialement du canton d'Houdain, qui ont eu à souffrir dans leur personne et dans leurs biens, des ravages causés par cette calamité; 4° de MM. Naveau, Canivez, Denvers et des membres du groupe socialiste, tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours d'urgence aux populations victimes des orages de grêle qui ont eu lieu le 23 mai dans le département du Nord; 5° de MM. Georges Pernot et Tharradin, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux populations du Haut-Doubs victimes de l'orage de grêle du 23 mai 1950; 6° de MM. Courrière, Emile Roux et des membres du groupe socialiste et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours d'urgence aux populations victimes de la tornade et des orages de grêle qui ont lieu le 23 mai dans le département de l'Aude; 7° de MM. Marcel Lemaître et Menu, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes les mesures utiles pour venir en aide aux viticulteurs et cultivateurs du département de la Marne, sinistrés par les orages du 21 mai 1950; 8° de M. Voyant, tendant à inviter le Gouvernement à indemniser les victimes de l'orage de grêle du 26 mai 1950 dans le département du Rhône; 9° de MM. Méric, Hauriou, Pierre Marty et des membres du groupe socialiste et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours d'urgence aux populations victimes des orages de grêle qui ont eu lieu le 17 mai 1950 dans le département de la Haute-Garonne. (N°s 260, 341, 350, 351, 362, 364, 368, 371, 376, 380, 389 et 428, année 1950. — M. Soldani, rapporteur). (Discussion immédiate ordonnée.)

6. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention générale entre la France et la république de Saint-Marin tendant à coordonner l'application aux ressortissants des deux pays de la législation française sur la sécurité sociale et de la législation sanmarinaise sur les assurances sociales et les prestations familiales conclue le 12 juillet 1949. (N°s 330 et 435, année 1950. — M. Tharradin, rapporteur.)

7. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier les accords relatifs à la sécurité sociale intervenus le 12 novembre 1949 entre la France et le grand-duché de Luxembourg. (N°s 331 et 434, année 1950. — M. Tharradin, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er *étage*. — Depuis M. Razac, jusques et y compris M. François Schleiter.

Tribunes. — Depuis M. Schwartz, jusques et y compris M. Louis André.

Commission des finances.

Séance du vendredi 17 juin 1950.

Présents. — MM. Berthoin (Jean), Grenier (Jean-Marie), Saller, Walker (Maurice).

Excusés. — MM. de Montalembert, Roubert (Alex).

Suppléant. — M. Aubert (de M. Auberger).

Assistait, en outre, à la séance. — M. Lafleur (au titre de la commission de la France d'outre-mer).

Convocations de commissions.

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 21 juin 1950, à seize heures (local n° 217):

Fin de l'examen du budget militaire (section Air, articles du projet de loi).

La commission des finances se réunira le mardi 20 juin 1950, à quatorze heures trente (local de la commission):

Proposition de loi portant ouverture d'un crédit de 4 millions pour l'organisation d'une exposition internationale du sceau et du blason, à l'occasion du premier congrès international d'archives et du centenaire de l'atelier de moulage de sceaux des archives nationales. (A. N. n°s 8774, 9504, 9816; C. R. n° 335, année 1950.)

Projet de loi relatif aux dépenses de fonctionnement des services civils (reconstruction et urbanisme). — Rapporteur: M. Grenier.

La commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions se réunira le mardi 20 juin 1950, à quatorze heures trente (local n° 221):

I. — Rapport de M. Debré sur la proposition de résolution (n° 430, année 1950) de M. Rotinat relative à la création d'une commission permanente de coordination dite de la protection nationale.

II. — Nomination d'un rapporteur et examen de la proposition de loi (n° 403, année 1950) tendant à modifier, pour les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, la législation des élections.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 20 juin 1950.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion des conclusions du rapport de la commission d'instruction sur une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée de l'Union française. (N°s 61 et 122, année 1950. — M. Rosenfeld, rapporteur.)

2. — Discussion des conclusions du rapport de la commission d'instruction sur une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée de l'Union française. (N°s 62 et 129, année 1950. — M. Rosenfeld, rapporteur.)

3. — Suite de la discussion de la proposition de MM. Catrice, La Gravière, Mlle Le Der, M. Thémia et des membres du groupe du mouvement républicain populaire tendant à demander au Gouvernement d'engager immédiatement des négociations internationales en vue d'arriver à un accord international sur la répression de l'alcoolisme dans les territoires d'outre-mer. (N°s 156 et 323, année 1949, et n° 159, année 1950. — M. Savi de Tove, rapporteur; n° 324, année 1949. — Avis de la commission des affaires sociales. — M. La Gravière, rapporteur; et n° 42, année 1950. — Avis de la commission des affaires économiques. — M. Meyer, rapporteur.)

4. — Suite de la discussion de la proposition de résolution de MM. Antonini, Boussenot, Monnet, Delmas, Djim Momar Gueye, Borrey, Zinsou, Babakar Diop, Gentet, Gervain, Ebédé et Schock tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi déterminant le mode de fixation de la parité du franc C. F. A. (N°s 92 et 111, année 1950. — M. Sylvestre, rapporteur. — — Avis de la commission des affaires économiques. — M. Schmitt, rapporteur.)

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le mardi 20 juin 1950, à dix heures trente (local n° 120):

I. — Examen du projet du rapport de M. Schmitt sur la proposition (n° 64, année 1950) tendant à inviter le Gouvernement à organiser le statut des artisans bijoutiers de l'Afrique occidentale française, présentée par M. Bourgarel.

II. — Nomination d'un rapporteur de la proposition (n° 172, année 1949) tendant à inviter le Gouvernement à faire dresser le bilan économique de chacun des pays d'outre-mer de l'Union française, présentée par M. Jousselin.

III. — Nomination d'un rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 76, année 1950) tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi dite loi d'industrialisation des pays d'outre-mer, destinée à y permettre la création rapide d'industries de base, présentée par M. Alduy.

La commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts se réunira le mercredi 21 juin 1950, à seize heures trente (local n° 219):

I. — Discussion du rapport de M. Cazelles sur la proposition (n° 53, année 1950) relative au régime forestier de la Nouvelle-Calédonie.

II. — Questions diverses.

La commission de comptabilité se réunira le mardi 20 juin 1950, à quatorze heures (salle n° 119).

La commission de la défense de l'Union française se réunira le mercredi 21 juin 1950, à dix heures trente (local n° 116):

I. — Examen du projet de rapport de M. Georget sur la demande d'avis (n° 145, année 1950) relative au programme aérien.

II. — Examen des projets de rapport pour avis de M. le général Delmas sur les propositions (n°s 139 et 140, année 1950) tendant à l'ajustement des mesures concernant le plan décennal des territoires du Tchad et de l'Oubangui-Chari.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission du plan, de l'équipement et des communications le mercredi 21 juin 1950, à quatorze heures trente (local n° 120):

II. — Proposition de résolution (n° 76, année 1950) tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi dite d'industrialisation des pays d'outre-mer destinée à y permettre la création rapide d'industries de base. — Exposé de M. Alduy, rapporteur.

La commission de politique générale se réunira le mercredi 21 juin 1950, à seize heures trente (local n° 116):

I. — Mise au point des annexes au projet de rapport fait par M. Ya Doumbia sur la proposition (n° 275, année 1948) présentée par M. Darlan et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à déposer dans le plus bref délai les projets de loi fixant les conditions dans lesquelles les ressortissants des territoires d'outre-mer exerceront leurs droits de citoyens.

II. — Examen du projet de rapport fait par Mme Lefaucheux sur:

1° La proposition de résolution (n° 266, année 1948) présentée par M. Sousatte et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter l'Assemblée nationale à détacher le territoire du Gabon de l'Afrique équatoriale française et lui accorder l'autonomie administrative, économique et financière;

2° La demande d'avis (n° 3, année 1949) sur la proposition de loi de M. Aubame et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à organiser le territoire du Gabon.

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions.

Mardi 20 juin 1950.

Neuf heures trente.

COMMISSION DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DE LA POPULATION

Ordre du jour.

Projet de rapport et d'avis présentés par M. Monnin sur le projet de loi n° 9234 relatif à l'organisation du travail de manutention dans les ports.

Dix heures.

COMMISSIONS RÉUNIES DE L'ÉCONOMIE NATIONALE ET DES FINANCES

Ordre du jour.

Plan de modernisation et d'équipement.

Discussion préliminaire sur les houillères.

Energie atomique: audition de M. Joliot-Curie.

Mercredi 21 juin 1950.

Neuf heures trente

COMMISSION DES TRANSPORTS, DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES ET DU TOURISME

Ordre du jour.

I. — Projet de loi relatif au régime administratif et financier des aéroports ouverts à la circulation aérienne publique: examen du rapport de M. Bamberger.

II. — Plan de modernisation et d'équipement.
Examen des rapports spéciaux de:

MM. Bouygues, sur les transports ferroviaires.
Lellouche, sur les transports aériens.
Coudaert, sur les transports par voie d'eau.
Thomasson, sur les transports routiers.
Piccot-Richère, sur les télécommunications.
Lienart, sur le tourisme.

Neuf heures quarante-cinq.

COMMISSION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Ordre du jour.

Projet de rapport de M. Pinet sur le plan de modernisation et d'équipement de l'automobile et des machines-outils.

Jeudi 22 juin 1950.

Neuf heures quarante-cinq.

COMMISSION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Ordre du jour.

Projets de rapports de M Thoumyre sur le plan de modernisation et d'équipement de l'automobile et de M. Aubert sur le plan des industries textiles.

Vendredi 23 juin 1950.

Neuf heures trente.

SOUS-COMMISSION DU REVENU NATIONAL

Ordre du jour.

Exposé de M. Lutfalla sur les ressources et les méthodes utilisées pour le calcul du revenu national.

Dix heures trente.

SOUS-COMMISSION DU TOURISME

Ordre du jour.

Proposition de résolution déposée par le groupe des travailleurs (G. G. T.-F. O.) relative aux musées: examen de la première partie du projet de rapport présenté par M. May.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs de produits en provenance du Portugal.

Rectificatif à l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 31 mai 1950, page 5871:

Par suite d'une erreur matérielle, l'avis aux importateurs de produits en provenance du Portugal, publié au *Journal officiel* du 31 mai 1950, a repris dans ses listes des produits soumis à licences individuelles examinées au fur et à mesure ou en appels d'offres, des produits dont les contingents ont été supprimés sur les recommandations de l'organisation européenne de coopération économique par les avis publiés au *Journal officiel* du 28 décembre 1949.

Il convient donc de supprimer de l'avis aux importateurs du 31 mai 1950 les postes ci-après, les importations des produits repris à ces postes s'effectuant, depuis le 28 décembre 1949, sous le régime des certificats d'importation.

Numéro de poste.	
3	Boyaux salés secs.
17	Ecorce de quinquina.
21	Huile de baleine, cachalot et animaux marins.
22	Blanc de baleine.
33	Pyrites.
43	Huiles essentielles.
50	Laine:
	e) Peignée: blanche, mérinos et croisée fine,
	f) Peignée: marron.
52	Crins de Florence.
56	Ouvrages en sisal.

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — **Evaluation des recettes de la 22e semaine du 27 mai au 2 juin 1950.** (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1950 — Recettes évaluées	1949 — Recettes comptables	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1950		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1949	
			En valeur absolue	Pourcentage	En valeur absolue	Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	4.601.640	4.377.661	223.979	16,3	»	»
Bagages et consigne	32.370	27.880	4.490	16,1	»	»
Colis postaux, petits colis	161.500	171.603	»	»	10.103	5,9
Marchandises (détail et wagons)	2.849.690	3.754.871	»	»	905.181	24,1
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	4.645.200	5.332.015	»	»	686.815	12,9

II. — **Evaluation des recettes au 2 juin 1950.**

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 31 mars 1950	RECETTES évaluées du 1er avril au 2 juin 1950	TOTAL des recettes du 1er janvier au 2 juin 1950	RECETTES comptables du 1er janvier au 2 juin 1949	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1950		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1949	
					En valeur absolue	Pourcentage	En valeur absolue	Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	13.012.725	12.442.590	25.455.315	24.114.276	1.341.039	5,6	»	»
Bagages et consigne	256.393	245.870	502.263	537.800	»	»	35.537	6,6
Colis postaux, petits colis	2.201.962	1.617.300	3.819.262	3.668.990	150.272	4,1	»	»
Marchandises (détail et wagons)	41.718.843	26.779.060	68.497.903	80.399.539	»	»	11.901.636	14,8
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	57.189.923	41.084.820	98.274.743	108.720.605	»	»	10.445.862	9,6

Imprimerie, 31, quai Voltaire. Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels :* PIERRE CASSAGNEAU.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	15 juin — Cours relevés après Bourse	DEVISES	16 juin 1950 — Cours relevés avant Bourse	16 juin 1950 — Cours cotés en Bourse	Derniers cours cotés en Bourse	15 juin — Cours relevés après Bourse	DEVISES	16 juin 1950 — Cours relevés avant Bourse	16 juin 1950 — Cours cotés en Bourse
349 90	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)	.... ..	349 90	8090 ..	8090 ..	Suisse (100 francs)	.... ..	8070 ..
700 75	.... ..	Belgique (100 francs)	.... ..	700 75	162 60	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.)	.... ..	.... ..
1206 50	.... ..	Portugal (100 escudos)	.... ..	1206 50					

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

L'ELECTRIQUE LILLE-ROUBAIX-TOURCOING

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 144.599.000 F
SIÈGE SOCIAL: MARCQ-EN-BARŒUL (NORD)
Registre du commerce: Tourcoing 898.

Amortissement des obligations 4 1/4 0/0 1944.

Conformément aux conditions de son emprunt, la société a procédé à l'amortissement prévu pour l'année 1950 par des rachats en Bourse au-dessous du pair.
Il a été racheté 308 obligations.
Le prix des titres rachetés correspond à la totalité de la somme qu'aurait exigée le remboursement au pair de 230 obligations à amortir en 1950.

Obligations amorties antérieurement et non présentées au remboursement.

Année d'amortissement 1945.

Coupon n° 3 attaché. — Prix net: 5.000 F.

2.330 6.321 6.322 6.323

Le conseil d'administration.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1943
DE LA
société L'Energie industrielle.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1943) de la société L'Energie industrielle, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé, par voie de rachats en Bourse, à son amortissement du 15 septembre 1950. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
61 à 66	46	9.536	46	15.965 à 968	45
83 à 89	46	10.292 à 295	46	16.051 et 052	46
241 et 242	45	10.681 et 682	46	16.827	46
1.112 à 120	46	10.685	46	18.530	46
4.161	46	10.689 et 690	46	19.173 et 174	46
5.276 et 277	46	10.742	45	19.178	46
5.711 à 717	46	10.750	45	19.180	46
6.501 et 502	45	11.387	46	19.882 et 883	46
7.916	46	12.825 et 826	46	20.971 et 972	46
8.393 à 396	46	12.949	45	20.974 à 976	46
8.400	46	13.285 à 289	46	21.771 à 780	46
8.543	45	14.318 et 319	45	23.551	46
8.944 à 950	46	15.573 et 574	46	23.556 à 560	46

COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 726 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 52, RUE D'ANJOU, PARIS

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

des 30.000 obligations 6 1/2 0/0 de 10.000 F nominal constituant l'emprunt d'un montant nominal de 300 millions de francs émis par décision du conseil d'administration du 20 avril 1950, prise en vertu de l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 12 juillet 1949.

Dates des remboursements et nombre d'obligations amorties.

1er mai	1951...	311	1er mai	1961...	618	1er mai	1971...	1.230
—	1952...	333	—	1962...	662	—	1972...	1.317
—	1953...	357	—	1963...	709	—	1973...	1.411
—	1954...	382	—	1964...	760	—	1974...	1.512
—	1955...	409	—	1965...	814	—	1975...	1.620
—	1956...	438	—	1966...	872	—	1976...	1.735
—	1957...	470	—	1967...	934	—	1977...	1.858
—	1958...	503	—	1968...	1.000	—	1978...	1.991
—	1959...	539	—	1969...	1.072	—	1979...	2.133
—	1960...	577	—	1970...	1.148	—	1980...	2.285

Total: 30.000 obligations.

JUVENILIA

Société savoisienne pour l'industrie ardoisière.
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 8.325.000 F
SIÈGE SOCIAL: ALBERTVILLE
Registre du commerce: n° 1436.

Amortissement 1950.

6 0/0 1930: 18 obligations. — 4 1/2 0/0 1943: 9 obligations.

Il a été procédé à ces amortissements par voie de tirage:

6 0/0 1930.

Titres de 500 F remboursables au pair le 1er juillet 1950, coupon n° 41 attaché.

5 8 32 37 42 77 78 80 85 145 148 151 158 167 192 194 204 211

Amortissement 1949, *titres non remboursés.*

49 128 139 141 149 154 177 202 219 223 234

Amortissement 1948, *titres non remboursés.*

21 29 30 81 83 150 197 200 203

Amortissement 1947, *titres non remboursés.*

14 15 16 86 87 156

Amortissement 1945, *titres non remboursés.*

88 189

Amortissements antérieurs complètement remboursés.

4 1/2 0/0 1943.

Titres de 2.000 F remboursables au pair le 1er juillet 1950, coupon n° 15 attaché.

3 22 43 110 270 380 390 421 436

Amortissements antérieurs complètement remboursés.

Les obligations ci-dessus sont payables aux banques ci-après:
Banque de Savoie à Chambéry et dans les agences;
Société lyonnaise de dépôts à Lyon;
Société savoisienne de crédit à Sallanches.

ACIERIES DU NORD

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 476.660.000 F
SIÈGE SOCIAL: 223, RUE SAINT-HONORÉ, PARIS
R. C.: Seine n° 26767.

Obligations 4 1/2 0/0 1930 de 1.000 F

LISTE NUMERIQUE

1° Des 245 obligations amorties au huitième tirage (15e amortissement) effectué le 31 mai 1950 (la société a racheté 362 titres pour compléter cet amortissement);

2° Des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
7	47	5.062	50	8.992	46
16	50	5.251	50	9.013	50
23	46	5.253	50	9.031	50
88	46	5.348	47	9.033	47
121	43	5.446	45	9.100	47
138	50	5.464	50	9.127	50
292	47	5.539	50	9.262	50
360	47	5.654	50	9.298	46
362	50	5.720	50	9.369	50
388	50	5.730	46	9.420	50
437	50	5.731	47	9.422	47
667	46	5.795	50	9.431	45
723	50	5.816	46	9.433	50
802	50	5.817	47	9.434	45
805	50	5.820	43	9.511	47
893	44	5.823	47	9.650	50
922	44	5.890	50	9.834	50
929	50	5.925	47	9.919	50
1.029	50	5.932	45	9.923	50
1.076	50	5.952	47	9.983	50
1.221	50	5.993	50	10.004	50
1.235	45	5.994	50	10.016	47
1.363	50	6.027	50	10.145	50
1.364	45	6.028	50	10.156	50
1.399	50	6.110	50	10.305	47
1.412	47	6.358	46	10.311	50
1.516	50	6.369	50	10.314	50
1.635	50	6.516	46	10.408	50
1.719	50	6.741	50	10.509	50
1.810	47	6.807	47	10.513	50
2.012	43	6.912	43	10.630	50
2.025	50	7.125	50	10.650	50
2.093	45	7.147	46	10.692	50
2.119	47	7.201	43	10.709	46
2.193	50	7.202	50	10.783	50
2.219	47	7.213	50	10.826	45
2.288	50	7.228	50	10.829	46
2.351	50	7.314	46	10.832	50
2.939	50	7.323	46	10.839	50
2.976	50	7.339	50	10.848	44
2.984	50	7.347	50	11.016	43
3.059	50	7.417	47	11.034	50
3.086	50	7.419	50	11.105	44
3.098	50	7.469	50	11.143	42
3.258	50	7.521	50	11.226	50
3.455	50	7.621	47	11.255	44
3.461	50	7.622	47	11.318	50
3.489	46	7.806	50	11.351	47
3.538	50	7.812	50	11.439	50
3.708	47	7.871	46	11.446	50
3.710	47	7.874	45	11.580	45
3.799	47	7.944	50	11.610	50
3.816	50	7.945	46	11.628	50
3.904	50	7.994	50	11.695	50
3.922	50	7.995	47	11.731	50
3.937	50	8.022	50	11.767	50
4.100	50	8.044	50	11.795	50
4.213	47	8.107	43	11.861	50
4.250	50	8.229	46	11.903	50
4.325	50	8.355	50	12.134	50
4.331	50	8.406	50	12.169	46
4.437	47	8.408	50	12.170	50
4.556	50	8.413	47	12.176	47
4.568	50	8.628	46	12.216	50
4.621	47	8.692	50	12.292	50
4.637	45	8.678	50	12.303	50
4.666	50	8.709	50	12.346	50
4.667	50	8.755	50	12.352	50
4.693	50	8.797	50	12.355	50
4.803	46	8.814	50	12.372	50
4.839	42	8.861	50	12.415	50
4.859	47	8.911	50	12.442	45
4.961	47	8.990	44	12.439	46
5.045	47	8.991	47	12.544	50
12.564	50	15.197	43	17.744	50
12.642	50	15.288	50	17.786	50
12.880	50	15.296	50	17.804	50
12.975	50	15.462	50	17.806	50
13.024	47	15.574	47	17.820	50
13.080	50	15.601	50	17.843	50
13.150	50	15.714	50	18.036	50
13.157	47	15.740	50	18.064	47
13.458	47	15.932	50	18.120	50
13.540	50	16.030	50	18.141	46
13.658	50	16.062	50	18.221	50
13.664	50	16.128	50	18.241	50
13.692	50	16.149	50	18.259	50
13.715	50	16.202	50	18.337	50
13.840	47	16.206	47	18.345	50
13.911	50	16.264	50	18.358	46
13.958	50	16.389	50	18.411	46
13.967	50	16.487	50	18.455	46
13.982	50	16.610	50	18.530	50
14.015	50	16.611	50	18.537	50
14.018	47	16.615	45	18.583	50
14.115	50	16.653	50	18.644	47
15.145	47	16.833	50	18.651	50
14.175	50	16.877	45	18.714	50
14.193	50	16.901	45	18.729	50
14.206	50	16.902	47	18.731	50
14.220	50	16.911	50	18.773	50
14.260	50	16.925	50	18.776	50
14.360	50	16.935	50	18.780	50
14.328	47	16.960	50	18.865	50
14.351	50	16.985	47	18.930	45
14.357	50	17.030	50	18.964	50
14.473	50	17.065	46	18.998	50
14.513	50	17.083	47	19.093	50
14.537	50	17.092	47	19.021	46
14.792	46	17.094	50	19.184	50
14.793	43	17.036	50	19.428	50
14.794	46	17.120	50	19.456	50
14.798	47	17.190	50	19.517	50
14.895	46	17.199	50	19.636	46
14.900	50	17.271	50	19.739	46
14.923	50	17.326	50	19.745	50
14.934	46	17.347	50	19.788	47
15.006	43	17.418	47	19.809	50
15.038	50	17.579	50	19.824	50
15.072	50	17.601	50	19.829	50
15.147	50	17.625	50	19.835	50
15.157	50	17.652	46	19.856	50
15.190	50	17.681	50	19.880	50
15.192	46	17.667	50		

Les obligations sorties au tirage du 31 mai 1950 seront remboursables à partir du 1er juillet 1950.

L'ETOILE DE L'OUEST

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 24.444.000 F
SIÈGE SOCIAL: THOUARS (DEUX-SÈVRES)
R. C.: Bressuire 2912123.

Obligations 4 0/0 1946 de 5.000 F.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de 37 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 1er juillet 1950. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort et les 37 obligations achetées seront annulées.

Les amortissements antérieurs ont été couverts par rachat en Bourse.

Société Industrielle de Produits Céramiques

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 15.000.000 DE FRANCS
EGUELLES, PAR MORET-SUR-LOING (SEINE-ET-MARNE)
R. C.: Montereau 992 B.

Obligations 4,25 0/0 1942.

Amortissement 1950.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée dans ses conditions d'émission, la société a racheté 25 obligations; il n'y aura donc pas de tirage au sort en 1950.

Obligations sorties au tirage antérieur et non encore remboursées.

Néant.

BILANS DE SOCIÉTÉS

SOCIÉTÉ NATIONALE DE CONSTRUCTIONS AÉRONAUTIQUES DU SUD-EST

SIÈGE SOCIAL: 6, AVENUE MARCEAU, PARIS (8e)

BILAN AU 31 DECEMBRE 1949

Immobilisations:		
Terrains		141.808.170
Constructions	275.171.395	
Moins: amortissements	140.652.230	
		134.519.165
Matériel et outillage, mobilier, agencements, installations	1.420.950.704	
Moins: amortissements	875.570.808	
		545.379.896
Immobilisations en cours		35.989.473
Immobilisations détruites par faits de de guerre	16.359.347	
Moins: amortissements	16.359.347	
		»
Autres valeurs immobilisées:		
Titres de participation		53.148.750
Dépôts et cautionnements		6.933.952
Valeurs d'exploitation:		
Matières ou fournitures	1.078.656.930	
Moins: provisions pour dépréciations	28.200.000	
		1.050.456.930
Produits finis	32.609.553	
Moins: provisions pour dépréciations de produits finis	19.297.426	
		13.312.127
Produits ou travaux en cours	7.820.747.009	
Moins: provisions pour pertes sur travaux en cours	644.000.000	
		7.176.747.009
Valeurs réalisables à court terme ou disponibles:		
Clients	592.128.637	
Moins: provisions pour dépréciation compte clients	21.266.099	
		570.862.538
Autres débiteurs	899.558.232	
Moins: provisions pour dépréciation sur autres débiteurs	87.963.561	
		811.594.671
Comptes de régularisation actif		122.430.068
Effets à recevoir		92.277.485
Titres de placement et bons du Trésor	23.800.000	
Moins: provisions pour dépréciation	3.903.200	
		19.896.800
Banques et chèques postaux		141.552.633
Caisse		6.894.463
		10.923.804.130

Capital propre et réserves:	
Capital social	552.655.000
Réserve légale	125.165
Réserves facultatives	912.279
Réserve spéciale de réévaluation	600.588.140
Report à nouveau	— 427.411.839
Provisions pour risques	6.385.704
Dettes à long terme:	
Obligations et bons à plus d'un an	387.310.000
Autres emprunts à plus d'un an	111.482.000
Dettes à court terme:	
Fournisseurs	165.317.234
Avances reçues sur travaux en cours	7.041.722.674
Autres créanciers	1.147.797.420
Comptes de régularisation passif	422.442.525
Autres emprunts à moins d'un an	424.454.000
Effets à payer	475.687.829
Pertes et profits (créditeur)	14.335.999
	10.923.804.130

Pertes et profits.

USINES	PERTES ET PROFITS exercice.	PERTES ET PROFITS antérieurs.	PERTES ET PROFITS exceptionnels.	TOTAL
Toulouse	+ 79.825.424	— 4.038.039	— 4.108.454	+ 71.678.931
Marignane	— 47.500.074	— 4.147.430	— 2.083	— 51.649.587
Région parisienne	— 23.118.845	+ 924.986	+ 97.172	— 22.096.687
Boufarik	»	— 302.454	»	— 302.454
Travaux immobiliers	— 3.796.852	»	»	— 3.796.852
Direction générale	+ 19.024.672	— 372.930	+ 1.850.906	+ 20.502.648
	+ 24.434.325	— 7.935.867	— 2.162.459	+ 14.335.999

80. — Exploitation générale.

DEBIT

NUMEROS	DÉSIGNATION		MONTANT
30 à 37	Stock au début de l'exercice:		
	Matières premières	989.418.531	
	Déchets	52.980	
	Produits finis	34.033.564	
	Produits ou travaux en cours	5.283.367.930	
	Produits livrés et services à facturer	47.686.439	
			6.354.559.444
60	Achat de matières et marchandises:		
	Achat de matières premières	1.593.476.005	
	Achat et prestations de service inter-établissements	668.129.178	
	Quote-part des frais communs pris en charge par l'établissement	202.069.236	
			2.463.674.419
61	Frais de personnel		2.576.120.179
62	Impôts et taxes		414.397.416
63	Frais pour biens meubles et immeubles		185.343.064
64	Transports et déplacements		123.265.873
65	Fournitures extérieures		150.344.148
66	Frais de gestion générale		79.979.363
67	Frais financiers		59.185.565
681	Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissement		170.762.618
685	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions		21.201.446
			12.598.882.935
	Solde créditeur au 31 décembre 1949		24.434.325
			12.623.267.260

CREDIT

NUMEROS	DÉSIGNATION		MONTANT
30 à 37	Stock au 31 décembre 1949:		
	Matières premières	1.078.624.500	
	Déchets	32.430	
	Produits finis	32.609.553	
	Produits ou travaux en cours	7.820.747.009	
			8.932.013.492
70	Ventes de marchandises et produits finis:		
	Complément de factures antérieures	8.343.108	
	Etudes aéronautiques B. E.	143.331.810	
	Produits et services aéronautique prototypes	623.169.711	
	Produits et services aéronautique série	1.416.828.462	
	Produits et services extra-aéronautiques	534.439.848	
	Ventes et prestations de service inter-établissements	668.129.178	
	Imputations aux établissements des frais communs	202.069.236	
			3.596.311.353
72	Ventes de déchets		5.327.481
75	Travaux faits par l'entreprise pour elle-même		33.202.492
76	Produits accessoires		16.601.066
77	Produits financiers		779.033
78	Ristournes, rabais et remises obtenus. — Primes et dédits sur ventes		107.338
685	Reprise de dotations de l'exercice aux comptes de provisions		38.925.010
			12.623.267.260
			12.623.267.260

Engagements au 31 décembre 1949.

ENGAGEMENTS REÇUS

Nature des engagements.	Montant.
Actions d'administrateurs détenues en garantie.	97.500
	97.500

ENGAGEMENTS DONNÉS

Nature des engagements.	Montant.
Avals cautions garanties données	1.180.625.697
Engagements pour souscription de titres	331.500
	1.180.957.197

Tableau des immobilisations autres que les immobilisations en cours figurant au bilan sous la rubrique « Immobilisations ».

IMMOBILISATIONS	TERRAINS	CONSTRUCTIONS	MATÉRIEL et outillage	AUTRES immobilisations corporelles.	IMMOBILISATIONS incorporelles.	TOTAL
Valeur d'actif des immobilisations d'exploitation	106.970.580	275.171.395	623.783.556	797.167.148	»	1.803.092.679
Valeur d'actif des immobilisations hors d'exploitation	34.837.590	»	»	»	»	34.837.590
Total	141.808.170	275.171.395	623.783.556	797.167.148	»	1.837.930.269
Immobilisations entièrement amorties comprises dans le total ci-dessus	»	28.218.500	238.189.372	196.162.685	»	462.570.557

Montant total des amortissements figurant au bilan sous les rubriques « Frais d'établissement » et « Immobilisations ».

AMORTISSEMENTS	FRAIS d'établissement.	TERRAINS	CONSTRUCTIONS	MATÉRIEL et outillage.	AUTRES immobilisations corporelles.	IMMOBILISATIONS incorporelles.	TOTAL
Montant des amortissements à la fin de l'exercice précédent	»	»	75.012.357	235.999.992	227.483.169	»	538.495.518
Réévaluations	»	»	50.665.815	127.661.404	129.222.090	»	307.552.309
Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements :							
Dotations réglementaires	956.429	»	14.974.058	71.209.025	83.622.506	»	170.762.018
Plus-value de réinvestissements	»	»	»	»	11.398.858	»	11.398.858
Total	956.429	»	140.652.230	434.873.421	451.726.623	»	1.028.208.703
A déduire :							
Amortissements afférents aux immobilisations sorties de l'actif et aux frais d'établissement entièrement amortis	956.429	»	»	7.289.419	3.739.847	»	11.985.665
Montant total des amortissements à la fin de l'exercice	»	»	140.652.230	427.584.002	447.986.806	»	1.016.223.038

Montant total des provisions figurant à l'actif et au passif du bilan.

	PROVISIONS POUR RISQUES			
	Remise en état AIA.	Rachats immobilisations S. N. C. A. M.	Pertes sur immobilisations.	Total.
Montant des provisions à la fin de l'exercice précédent	5.000.000	1.157.704	1.000.000	7.157.704
Dotation de l'exercice aux comptes de provisions	»	228.000	»	228.000
Total	5.000.000	1.385.704	1.000.000	7.385.704
A déduire :				
Montant des réductions ou des annulations de provisions utilisées ou devenues, en tout ou partie, sans objet	»	»	1.000.000	1.000.000
	5.000.000	1.385.704	»	6.385.704

Suite état ci-dessus.	PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS							
	Matières.	Produits finis.	Travaux en cours.	Clients.	Autres débiteurs.	Titres de placement.	Total.	Total général.
Montant des provisions à la fin de l'exercice précédent	15.700.000	15.000.000	353.884.378	36.449.390	170.441.102	7.140.000	598.614.870	605.772.574
Maintien de potentiel 1945	»	»	299.940.000	»	»	»	299.940.000	299.940.000
Dotation de l'exercice aux comptes de provisions	12.500.000	4.969.431	»	1.653.433	1.850.582		20.973.446	21.201.446
Total	28.200.000	19.969.431	653.824.378	38.102.823	172.291.684	7.140.000	919.528.316	926.914.020
A déduire :								
Montant des réductions ou des annulations de provisions utilisées ou devenues, en tout ou partie, sans objet	»	672.005	9.824.378	16.836.274	84.328.123	3.236.800	114.898.030	115.898.030 (1)
	28.200.000	19.297.426	644.000.000	21.266.099	87.963.561	3.903.200	804.630.286	811.015.990

(1) Reprise au compte d'exploitation générale 38.925.010
Virement à créditeurs divers 72.956.000

Provisions utilisées :

Par pertes et profits exercices antérieurs 254.350
Par compensation avec différents postes de l'actif 3.762.670

115.898.030

Exercice 1949.

Montant des chiffres d'affaires de l'exercice : 2.731.440.420.

	EN FRANCE	DANS LES PAYS de l'Union française.	A L'ÉTRANGER	TOTAL
Vente de marchandises et produits finis	2.724.390.857	»	1.722.082	2.726.112.939
Ventes de déchets	5.327.481	»	»	5.327.481
Total	2.729.718.338	»	1.722.082	2.731.440.420

Nombre de parts de fondateurs. — Néant.

RAPPORT du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 24 mai 1950

Comme chaque année, notre rapport examinera la situation de notre société sous l'angle de la technique, de la production et des résultats financiers.

TECHNIQUE

Les résultats obtenus en 1948 ont été développés au cours de l'exercice. Tous nos prototypes, à l'exception du SE 2410, ont été présentés le 14 mai 1949, à la manifestation d'Orly. Le SE 2010 « Armagnac » fut pour les spectateurs une véritable révélation et les applaudissements jaillirent spontanément de la foule lors de son apparition en vol.

Des spécialistes éminents de la presse étrangère ont consacré une mention toute particulière à notre avion. Dans *American Aviation* on a pu lire:

« Le SE 2010 est le seul appareil de sa classe qui ait volé en Europe. L'avance prise par les Français ne peut pas leur être disputée, puisqu'on ne connaît pas de projets anglais — d'ailleurs, même si les Anglais commençaient l'étude, ce qui est peu vraisemblable étant donné leurs autres engagements, les Français jouiraient encore d'une avance de quelque trois années. Les pays de l'ancien continent semblent condamnés à la pénurie de dollars pour une période indéterminée et l'avion de transport de 73 tonnes demeurera actuel ».

En Grande-Bretagne, de son côté, Oliver Stewart, rédacteur en chef de la revue *Aeronautics*, a émis l'opinion suivante:

« C'est un magnifique exemple de recherche et de construction. Il a la ligne et le fini d'un chasseur, bien qu'il puisse transporter cent passagers, dans la plus confortable des cabines. Je ne serais pas surpris de le voir se révéler le meilleur avion long courrier du monde. L' « Armagnac » peut, d'un seul coup, porter la France en tête des pays constructeurs d'avions ».

Au cours de la même manifestation d'Orly, nos hélicoptères furent les seules machines françaises présentées dans cette classe d'appareils.

De même, le SE 1210, dont les qualités de vol furent démontrées par l'arrêt volontaire de deux moteurs du même bord, fut le seul hydravion pur figurant au programme.

Enfin, le SE 1010, destiné aux relevés photographiques à haute altitude, fit plusieurs passages fort spectaculaires.

Malheureusement, notre société a été endeuillée par le brutal accident survenu à cet appareil, le 1er octobre 1949. Nous avons, à notre tour, payé une terrible rançon au progrès technique. Dans tous les pays, depuis que l'aviation existe, il y a des accidents de prototypes. Comme tous leurs pairs, ceux qui ont disparu, équipage et ingénieurs d'essais, connaissaient et acceptaient les risques de leur mission. Nous nous devons de leur rendre une fois encore l'hommage qu'ils méritent et qu'a consacré leur citation à l'ordre de la Nation.

Selon les conclusions de la commission d'enquête:

« L'accident doit être mis au compte des aléas inhérents aux essais de mise au point des prototypes.

« Ces essais comportent toujours des risques importants, qu'on ne peut cependant se dispenser de courir, quelle que soit l'extension donnée aux études et essais préalables ».

A l'heure actuelle, nous sommes en mesure de donner les précisions suivantes sur nos études:

SE 2010 «Armagnac »: quadrimoteur long courrier.

Après le premier décollage, le 12 janvier 1949, le premier vol en circuit fermé a eu lieu le 2 avril. Les essais ont été depuis lors poussés activement sans rien laisser au hasard. A cet effet, l'intérieur de l'appareil a été aménagé en laboratoire volant.

On peut dès maintenant affirmer qu' « Armagnac » réalisera, et au delà, tous les espoirs placés en lui. La mise au point des gouvernes et de la stabilité de l'avion dans les différentes configurations peut être considérée comme résolue.

La vitesse de croisière de 430 km/h, demandée par le marché, a été obtenue dans les conditions prévues par celui-ci, c'est-à-dire avec la moitié de la puissance maximum, à 4.500 mètres d'altitude. Elle sera vraisemblablement dépassée au cours des essais de performances.

Les essais de consommation vont commencer, maintenant que l'appareil a reçu ses moteurs définitifs. C'est également maintenant que le poids maximum au décollage va pouvoir être déterminé. Alors que les moteurs provisoires ne donnaient que 3.000 CV au décollage, au lieu de 3.500 pour les moteurs définitifs, l'appareil a déjà volé à 73 tonnes. Si, comme tout porte à le croire, le projet de certificat de navigabilité français est adopté, le poids au décollage d' « Armagnac » pourrait être de 80 tonnes, résultat de toute première importance. La charge payante sur 4.000 km, par exemple, en tenant compte de toutes les réserves prescrites par le marché, passerait de 7 à 10 tonnes, en augmentation de plus de 40 p. 100.

Cette possibilité permet d'envisager, grâce aux grandes dimensions du fuselage, des variantes d'utilisation telles que le transport, dit de 2e classe, avec 107 passagers au lieu de 84 ou l'augmentation du volume des soutes pour un meilleur emploi mixte passagers-cargo.

Ainsi, malgré son entrée sur les lignes aériennes trois ans après ses concurrents étrangers, « Armagnac » sera pour les compagnies, par sa capacité d'emport et ses performances, un avion qui ne « datera » pas et qui n'aura pas son équivalent sur le marché. C'est là une vérité qui s'imposera en France comme à l'étranger.

Ces résultats sont dus essentiellement à deux facteurs: d'une part, nos ingénieurs ont vu grand, dès le projet; ils ont dessiné un fuselage spacieux et une aile de grande surface; l'avion peut ainsi « encaisser » un accroissement de la charge alaire et loger le supplément de charge payante; nos concurrents ne le peuvent pas. Nous le payons, dira-t-on, par une réduction de vitesse. Mais une augmentation de 3.000 kg de charge payante sur une étape de 4.000 km vaut assurément une réduction de l'ordre de 40 km/h sur la vitesse moyenne. Le dilemme « charge transportée » ou « grandes vitesses » régit encore le transport aérien. Enfin, l'adaptation à notre appareil de turbo-propulseurs, actuellement à l'étude et sur le point d'être réalisée, aboutira à une solution tout à l'avantage des appareils de grande capacité d'emport, prolongeant ainsi de façon inestimable l'utilisation en ligne des « Armagnac ».

Les essais statiques de l'appareil, les plus importants qui aient jamais été faits en France, ne sont pas tout à fait terminés, mais les résultats acquis sont également du plus haut intérêt: la résistance de la structure de l' « Armagnac » présente une marge de sécurité grâce à laquelle le poids total de 80 tonnes, possible avec les nouvelles conditions de décollage mentionnées plus haut, pourra être homologué. Le poids total pourrait même être porté à 85 tonnes avec des réservoirs supplémentaires dans les ailes extrêmes.

La production en France de tôles de zicral permet par ailleurs, à partir du neuvième appareil, un allégement de 650 kg qui augmentera encore d'autant la charge payante. Il est à noter que cet allégement sera obtenu uniquement sur le fuselage et les empennages, la construction des ailes étant déjà trop avancée pour incorporer cette amélioration.

Notre bureau d'études a consacré par ailleurs une grande activité à la mise au point et aux essais d'endurance des équipements montés sur l' « Armagnac ».

Nos services ont établi un programme important de travaux et d'essais, et grâce au laboratoire qu'un marché de l'Etat nous a permis de constituer, nos ingénieurs spécialisés sont devenus les conseils et les collaborateurs efficaces des fabricants français d'équipements. Des résultats positifs ont déjà été obtenus: les compresseurs d'air de servitude et les pompes à vide ont subi avec succès les essais d'endurance de 1.000 heures; de nombreux accessoires électriques et hydrauliques répondent maintenant de façon satisfaisante aux cahiers des charges; des compresseurs de cabine et des turbo-ventilateurs ont subi les épreuves imposées.

SE 2410 « Grognard I »: avion à réaction expérimental.

Cet appareil, à deux réacteurs « Nene », quoique expérimental, présente un très grand intérêt en raison de sa formule et des appareils qui en sont dérivés: les SE 2415 et SE 2421. La formule du chasseur tous temps, bi-réacteur à grande puissance, n'a pas encore été réalisée en Europe; et en Amérique il n'existe que deux types d'appareils de cette formule: un américain, dont le prototype a volé en août 1948, et un canadien, qui vient de faire son premier vol en janvier 1950.

De nombreux essais de résistance ont été exécutés: essais de déformation du fuselage, essais statiques de bord d'attaque, essais statiques et dynamiques de train, essais de vibrations.

Les équipements ont été essayés à notre laboratoire, en profitant de l'expérience acquise sur l' « Armagnac ».

Un banc pour la mesure de la poussée au sol, sur avion complet, a été construit.

Le premier vol a eu lieu le 30 avril 1950 et notre ingénieur qui le pilotait, M. Nadot, s'en est déclaré satisfait. Les essais continuent activement et la cadence des vols va s'accélérer.

SE 2415 « Grognard II » et SE 2421 « Grognard III ».

Parallèlement, la construction du SE 2415 « Grognard II » a été poursuivie. Cet appareil, qui diffère du SE 2410 « Grognard I » par l'allongement de la partie avant du fuselage et par une aile de moindre flèche, a profité, bien entendu, de toute la mise au point de celui-ci.

L'installation de certains équipements militaires a, en outre, fait l'objet d'études particulières.

Ces études serviront pour le SE 2421 « Grognard III ». Nous demandons un marché pour la construction d'un avion complet de ce type et avons l'espoir d'en recevoir commande.

Afin de gagner du temps, nous avons lancé déjà la construction du fuselage, qui diffère de celui du SE 2415 principalement par l'aménagement militaire complet dont l'étude est en cours.

Nos prévisions actuelles pour ces deux appareils indiquent les essais en vol du SE 2415 vers juillet et ceux du SE 2421 au début de l'année prochaine.

Engins spéciaux.

Notre société a été l'une des premières, après la libération, à s'intéresser à ces nouveaux problèmes qui font intervenir les techniques les plus avancées de l'aérodynamique, de la propulsion et de l'électronique. Elle a acquis, dans ce domaine, une expérience précieuse qui consolide notre position, ce dont la décision officielle du maintien en activité de notre usine de Cannes a fourni récemment la preuve.

C'est dans ces conditions que, sur proposition des services du ministère, nous avons repris, au cours du second semestre de 1949, les engins spéciaux de la S. N. C. A. C. en liquidation. En même temps, le bureau qui les étudiait était engagé par notre société et venait grossir nos effectifs de Cannes. Nous sommes la seule société nationale titulaire de marchés d'engins spéciaux.

Avions « Vampire ».

Quoiqu'il s'agisse d'une fabrication sous licence, nos services d'études de Marignane ont à travailler sur cet appareil.

Notre intention est de poursuivre très activement l'étude des dérivés des avions « Vampire » pour adapter le réacteur « Nene » aux nouvelles versions sorties en Angleterre.

Hélicoptères.

Après une centaine de vols avec son moteur Mathis de moins de 100 CV et la passation de ses épreuves dans d'excellentes conditions devant le centre d'essais en vol, les essais du petit appareil purement expérimental SE. 3101 furent arrêtés peu de temps après la présentation d'Orly.

Nous avons développé les principes ainsi éprouvés dans un hélicoptère biplace: le SE 3110 Après les essais systématiques très sévères qui sont en cours sur ses différents éléments, le premier des deux appareils commandés fera ses premiers vols en juillet, et le second le suivra de très près.

Enfin, utilisant les études antérieures, nous avons entrepris l'étude d'un appareil dérivé: le SE 3120, destiné à la protection des récoltes par saupoudrage ou pulvérisation, car ce genre d'appareil paraît actuellement intéresser vivement les milieux agricoles.

Il pourra en outre servir comme appareil de surveillance, par exemple: pour la sauvegarde des forêts, ou d'appareil sanitaire pour le transport de deux blessés.

Notre but essentiel est de réaliser un appareil rustique, d'un prix de vente faible et d'un entretien aisé.

Comme vous le voyez, nous avons cherché et chercherons plus encore à concentrer tous nos moyens d'études sur un nombre restreint de types, en perfectionnant les prototypes définis et en tirant des dérivés. En un mot, nous sommes dans la voie de l'action efficace par le travail persévérant, en profondeur, de nos techniciens. Des études récentes de l'institut français du transport aérien soulignent que les « versions successives et sans cesse améliorées d'un appareil initial contribuent souvent davantage au progrès de l'aviation que maints prototypes nouveaux ».

Il nous paraît hautement souhaitable, étant donné l'exiguïté des crédits dont dispose actuellement pour les études et prototypes le département de l'air, que celui-ci n'incite pas les constructeurs à disperser leurs efforts de création dans des directions très variées, mais qu'il applique d'abord ces crédits au développement des appareils qui en paraissent susceptibles et que les études nouvelles soient, de leur côté, dotées des moyens toujours plus puissants qu'exige dans le monde entier le perfectionnement de la technique.

PRODUCTION

Les efforts faits en 1947 et en 1948 pour améliorer le rendement des usines ont été maintenus avec ténacité au cours de l'exercice 1949: diminution du rapport du personnel improductif au personnel productif, liquidation des stocks d'approvisionnements excédentaires, étude et surveillance des temps de fabrication.

La collaboration de la direction, de la maîtrise et du comité d'hygiène et de sécurité a permis de réduire de 24 p. 100, par rapport à 1948, les heures perdues par suite d'accidents du travail.

La formation professionnelle du personnel a continué à s'améliorer, en particulier à Toulouse, par les cours faits au personnel en dehors des heures de travail et qui sont très fréquentés, et par la création d'une école d'apprentissage.

Les nouveaux procédés de fabrication instaurés en 1947 et 1948 ont été perfectionnés et sont entrés dans la construction de nos séries, notamment par la mise en œuvre du zicral et de la soudure à l'argon. D'autres sont en cours de mise au point, comme le formage à chaud de matières plastiques.

Grâce à une subvention de la caisse de compensation pour la décentralisation de l'industrie aéronautique, nous avons obtenu que l'office d'habitations à bon marché des Bouches-du-Rhône édifie, à Vitrolles, dans le proche voisinage de l'usine de Marignane, une cité de 220 logements et qu'il les réserve à notre personnel. Cela atténuera les frais importants qu'entraîne pour cette usine l'éloignement des lieux d'habitation.

En dehors de la construction des prototypes, nos principales fabrications ont porté sur les quinze avions de transport SE 2010 *Armagnac* et les fuselages d'avions Marcel Dassault 315. Nous avons également mis en route, à la fin de l'année, une série d'avions d'interception « Vampire » dont nous avons acquis la licence au début de 1949, après de très longues négociations.

Les délais de livraison de ces matériels sont en tous points conformes aux prévisions et la qualité de la fabrication nous permet d'exprimer notre satisfaction de contribuer très efficacement au renouvellement du matériel de l'armée de l'air.

L'activité de nos usines dans les domaines autres que la construction aéronautique est devenue extrêmement faible. Ces fabrications n'intéressent pratiquement plus que l'usine de la Courneuve, affectée à la réalisation d'hélicoptères, dont la partie mécanique est très importante. Ses professionnels qualifiés et ses machines travaillent sur des commandes de mécanique générale quand l'irrégularité des travaux aéronautiques les rend disponibles. Au total, ces fabrications n'ont cependant représenté en 1949 que 8 p. 100 de l'activité globale de la société.

L'alimentation de nos usines reste, malgré tous nos efforts, insuffisante pour permettre une gestion réellement économique. Les variations dans les programmes de construction rendent difficile une exploitation rationelle. Les matériels fournis par l'Etat, en particulier les moteurs, sont livrés avec irrégularité, et ces retards compromettent le déroulement des chaînes de fabrication, immobilisent des surfaces couvertes importantes, découragent le personnel et diminuent son rendement.

Les prévisions d'alimentation pour 1950 restent médiocres, et c'est là le principal souci de votre conseil, comme d'ailleurs de toute l'industrie aéronautique, qu'elle soit nationale ou privée. Notre industrie est, pour une part majeure, subordonnée aux ressources budgétaires. Il importe à son avenir que celles-ci soient réparties d'une manière qui corresponde à la primauté de l'aviation, seule conception valable pour une véritable défense de la nation en cette fin de demi-siècle

RESULTATS FINANCIERS

Vos commissaires aux comptes vont vous commenter de façon détaillée le bilan que nous vous présentons. Nous nous bornerons à souligner quelques points particuliers: les immobilisations ont été réévaluées, comme vous l'aviez décidé.

La réserve spéciale de réévaluation qui se montait, au 31 décembre 1948, à 202.831.170 F, se trouve portée, au 31 décembre 1949, à 600 millions 588 140 F, soit une plus-value de 397.756.670 F.

Le fonds de renouvellement des stocks, qui se chiffrait au début de l'exercice à 60.712.179 F, a été viré au compte de report à nouveau, comme l'a décidé votre assemblée générale du 27 janvier 1950, de sorte que les pertes anciennes, antérieures à 1948, qui figuraient à ce compte ont été réduites du même montant et ramenées à 427.111.839 F.

Après une dépréciation sévère, le poste « Travaux en cours » est porté à l'actif pour 7.176.747.000 F. Il ne représente guère que des travaux faits pour l'Etat. Si on y ajoute les « produits finis », les « matières ou fournitures » et le poste « Clients », nous nous trouvons devant une masse de 8.811.378.604 F, en face de laquelle le poste de passif « avances reçues sur travaux en cours » se monte à 7.041.722.674 F.

Votre société est donc obligée de financer par d'autres moyens la différence, soit la somme très considérable de 1.769.655.930 F.

L'emprunt obligataire de 600 millions que nous avons contracté en 1947 est déjà amorti, en capital, de 125 millions de francs, et sera entièrement remboursé en 1955.

Il serait hautement souhaitable qu'une augmentation de capital prochaine et importante nous assure un fonds de roulement suffisant. Votre assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 1950, qui a autorisé votre conseil à porter en une ou plusieurs fois le capital actuel de 552.635.000 F à 1.600.000.000 de francs, fixe l'ordre de grandeur de l'augmentation nécessaire.

Nous vous rappelons qu'une première tranche d'augmentation d'un montant de 100.000.000 de francs a été réalisée au mois de mars par compensation avec une avance d'égale somme que la société avait reçue du Trésor en décembre dernier, au titre de la loi du 2 août 1949.

L'exercice 1949 présente un résultat en bénéfice de 14.355.000 F.

Ce résultat nous paraît faible et récompense mal les grands efforts qui ont été faits par tout le personnel de la SNCASE. Les réformes opérées depuis quatre ans ont mis fin aux pertes importantes qui ont marqué les exercices 1946 et 1947. Il ne reste plus maintenant que des améliorations de détail à poursuivre et on ne peut pas en espérer des bénéfices importants.

Tant que les pouvoirs publics n'auront pas fixé un programme qui permette une sérieuse concentration des séries à construire, il ne sera pas possible d'assurer à vos usines une exploitation satisfaisante à nos yeux par l'abaissement substantiel des prix de revient.

En attendant, nos prix de vente fixés unilatéralement par l'Etat ne correspondent pas à une saine appréciation des matériels modernes. Ils n'ont certes pas à tenir compte de la situation actuelle dans laquelle nous place la sous-alimentation de l'ensemble de notre industrie, mais à ce dernier titre un complément s'impose, qui viendrait s'ajouter au juste prix, ce minimum essentiel que les démarches de notre union syndicale n'ont même pas encore réussi à faire admettre par les services officiels.

D'autre part, l'augmentation de notre capital s'impose à brève échéance.

Enfin, il est urgent et impératif que la continuité des études soit assurée, notamment en exploitant le succès technique des avions les plus réussis et en en tirant toujours davantage par un développement inlassable.

Nous ajouterons pour terminer que, pour l'ensemble de notre industrie, l'absence de nouvelles commandes d'études au cours de l'année 1949 peut signifier stérilité et retard dans l'avenir. Si elle devait durer encore, elle aboutirait à l'asphyxie d'une industrie vitale pour un grand pays moderne.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXERCICE 1949

Messieurs les actionnaires

DE LA

Société Nationale de Constructions Aéronautiques du Sud-Est

6, AVENUE MARCEAU, PARIS (8e)

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le bilan et les comptes de l'exercice 1949.

Les vérifications et sondages effectués dans la comptabilité sociale, ainsi que l'examen des balances et de la documentation émanant de vos divers centres d'activité, nous ont permis de constater que le bilan au 31 décembre 1949 — reproduit en annexe — exprime la situation de votre société telle qu'elle résulte de la balance générale des comptes.

L'examen détaillé des divers postes de ce bilan et leur comparaison avec les postes similaires du bilan à fin 1948 nous permettent de vous fournir les explications et précisions suivantes.

ACTIF

IMMOBILISATIONS

La valeur nette d'ensemble de vos immobilisations, déduction faite des amortissements, s'est accrue, entre fin 1948 et fin 1949, de 324.510.350 F, à savoir:

	FIN 1948	FIN 1949	EN PLUS
Terrains	77.164.540	141.808.170	64.643.630
Constructions	90.846.817	134.519.165	43.672.348
Matériel, outillage, mobilier, agencements, etc..	335.136.760	545.379.896	210.243.136
Immobilisations en cours.	30.038.237	35.989.473	5.951 236
	533.186.354	857.696.704	324.510.350

Cette augmentation s'explique ainsi:

Plus-value brute résultant de la réévaluation effectuée par application des coefficients du décret n° 49-366 du 17 mars 1949.		705.308.979
Acquisitions et dépenses de mises au point		79.509.616
Fabrication de la société		32.425.537
Augmentation des immobilisations en cours		5.951.236
		823.195.368
A déduire:		
Reprise valeur comptable des éléments vendus	14.738.394	
Redressements d'affectations et divers	6.219.104	20.957.498
		802.237.870
Augmentation des amortissements		477.727.520
Différence nette en augmentation		324.510.350

L'accroissement des amortissements se décompose ainsi:

Quote-part de la plus-value brute affectée à la réévaluation des amortissements		307.552.309
Dotation de l'exercice 1949		170.762.018
Affectation aux amortissements après remploi d'une partie de la plus-value sur cession d'actif		11.398.858
		489.713.185
A déduire:		
Reprise amortissements sur éléments cédés	9.342.109	
Reprise pour redressements d'affectations	1.687.127	
Reprise amortissements directs sur frais d'acquisitions	956.429	
		11.985.665
Accroissement net des amortissements		477.727.520

Les acquisitions et dépenses effectuées au cours de l'exercice 1949 concernent principalement:

1° Achat d'un terrain à Saint-Martin-du-Touch en vue de construire des habitations à bon marché;
2° Matériel divers pour les usines;
3° Renouvellement de matériel roulant.

AUTRES VALEURS IMMOBILISÉES

Titres de participation 53.148.750

Sans changement.

Votre portefeuille a la même composition qu'à fin 1948 et est constitué pour la partie la plus importante par les parts de la « Société civile immobilière S. E. R. A. D. », société propriétaire de l'usine de la Courneuve.

Dépôts et cautionnements 6.933.952

L'augmentation constatée de 750.055 F provient notamment de la différence entre l'augmentation des cautionnements à Electricité de France et le remboursement du solde du cautionnement de la caisse de compensation des allocations familiales de la région parisienne.

VALEURS D'EXPLOITATION

Matières et fournitures 1.050.456.930

Le montant de ce poste, qui représente la différence entre la valeur comptable de 1.078.656.930
et la provision pour dépréciation de 28.200.000
1.050.456.930

est en augmentation nette de 76.685.419 F, à savoir:

Accroissement en valeur	89.185.419
Augmentation de la provision pour dépréciation	12.500.000
	76.685.419

L'accroissement en valeur provient notamment de l'augmentation en magasin des accessoires pour appareils S. E. 2010 et S. E. 2410, ainsi que du commencement de l'approvisionnement en vue de la fabrication des « Vampires ».

Les stocks de matières et fournitures au 31 décembre 1949 se répartissent ainsi:

Usine de Toulouse	659.309.560
Usine de Marignane	310.576.661
Usine de la région parisienne	108.770.709
	1.078.656.930

Les chiffres ci-dessus résultent de la comptabilité matière vérifiée périodiquement par roulement et au minimum une fois par an.

Il nous a été déclaré que la provision pour dépréciation de 28 millions 200.000 F couvrait largement les moins-values que la société pourrait être amenée à supporter directement dans l'avenir.

Il convient ici de préciser cependant que l'appréciation de la valeur des stocks est essentiellement fonction des possibilités d'utilisation et, par conséquent, dans une certaine mesure, des programmes dévolus aux sociétés de constructions aéronautiques.

Produits finis 13.312.127

Le montant net de ce poste représente la différence entre:

Le prix de revient des produits finis	32.609.553
et la provision pour dépréciation	19.297.426
	13.312.127

La diminution enregistrée par rapport à fin 1948 s'explique ainsi:

Par une provision complémentaire de	4.297.426
Par des ventes à l'extérieur et immobilisation imputée à l'usine de Marignane	1.424.011
Diminution nette	5.721.437

Produits ou travaux en cours 7.176.747.009

A savoir:

Prix de revient comptable	7.820.747.009
A déduire:	
Provision pour pertes	644.000.000
Solde au bilan	7.176.747.009

Cet important chapitre se répartit comme suit:

	PRIX de revient comptable.	PROVISION pour dépréciation.	NET
Toulouse	4.589.616.174	307.700.000	4.281.916.174
Marignane	2.062.990.137	176.300.000	1.886.690.137
Région parisienne	1.097.236.330	160.000.000	937.236.330
Direction générale	1.415.037	»	1.415.037
Travaux immobiliers	69.489.331	»	69.489.331
	7.820.747.009	644.000.000	7.176.747.009

Il y a lieu de préciser:

1° Que l'établissement des prix de revient a été effectué selon les mêmes méthodes que les années précédentes, en incorporant tous les frais directs et indirects (matières, main-d'œuvre, frais de fabrication, frais généraux, amortissements, etc.);

2° Que la majeure partie des travaux en cours concernent la branche aéronautique, les fabrications extra-aéronautiques étant toujours proportionnellement peu importantes.

Les travaux en cours aéronautiques sont principalement constitués par les fabrications relatives aux commandes de l'Etat concernant les avions ci-après:

A Toulouse: Languedoc 161, SE 2010, SE 2400, MD 315.

A Marignane: SE 1010, modifications LéO 45.

Dans la région parisienne:

Réparations et rechanges, LéO 45 et JU 52.
SE 2010 (outillages, essais statiques, série).
MD 315.
SE 3110.

L'importante augmentation des travaux en cours, soit 2.537 millions 379.079 F, porte principalement sur les études et la fabrication du SE 2010. Cette augmentation provient également des longs délais nécessaires pour la liquidation et l'apurement de marchés anciens. C'est ainsi que la commande des Languedoc 161, pratiquement terminée, figure toujours dans les travaux en cours pour un montant très important. Cet état de chose, dû notamment à la discussion complexe des avenants aux marchés, à la suite de modifications ou de hausse des prix, a été signalé à diverses reprises et n'est pas imputable aux services de votre société, qui semblent faire le nécessaire pour aboutir. Il n'en reste pas moins vrai que la détermination des résultats d'exploitation de votre société dépend essentiellement de l'appréciation des résultats en puissance (pertes ou bénéfices) des fabrications en cours. Cette appréciation fort délicate a un caractère technique dans la mesure où elle est basée sur l'état d'avancement qualitatif et quantitatif des travaux en cours.

Comme les années précédentes, vos services nous ont communiqué, en nous fournissant toutes précisions utiles, les résultats d'un travail d'appréciation fort important, qui a abouti à fixer à 644 millions de francs le montant de la provision pour dépréciation des travaux en cours.

Cette provision s'applique:

A des fabrications de série pour	310.000.000
A des études et prototypes pour	334.000.000
	644.000.000

Sans entrer dans le détail des calculs prévisionnels effectués pour aboutir à ce chiffre, qui a obligatoirement un certain caractère forfaitaire, nous préciserons seulement que ce total s'applique comme suit:

Sur S E 1010	163.900.000	(études)
Sur S E 2010	112.100.000	(série et études)
Sur S E 2400	120.100.000	(études)
Sur M D 315	116.200.000	(série)
Sur travaux divers aéronautiques	79.800.000	(surtout études)
Sur travaux extra-aéronautiques	51.900.000	(série)
	644.000.000	

Du point de vue comptable, cette provision a été constituée comme suit:

Montant à fin 1948	353.884.378
Maintien de potentiel définitif viré à cette provision	299.940.000
	653.824.378
Montant arrêté à fin 1949	644.000.000
L'excédent de provision, soit	9.824.378

a été repris en fin d'exercice et viré au crédit du compte d'exploitation 1949.

VALEURS RÉALISABLES A COURT TERME OU DISPONIBLES

Clients 570.862.538

Le tableau ci-dessous donne la décomposition de ce chapitre et l'origine de l'augmentation constatée, soit 176.595.635.

Clients Etat	255.071.065	453.694.616	198.623.581	»
Clients divers	74.531.087	118.180.613	43.649.526	»
Clients douteux	36.387.129	20.253.378	»	16.133.751
Travaux livrés non facturés	64.727.012	»	»	64.727.012
	430.716.293	592.128.637	242.273.107	80.860.763
A déduire:				
Provision pour dépréciation	36.449.390	21.266.099	15.183.291	
	394.266.903	570.862.538	257.456.398	

Différence en augmentation 176.595.635
257.456.398

Les chiffres ci-dessus correspondent aux balances Clients émanant des usines.

Autres débiteurs 811.594.671

Ce chapitre ressort en diminution de 253.129.581 F, à savoir:

	FIN 1948	FIN 1949	EN MOINS	EN PLUS
Dommages de guerre 1940	9.254.368	9.254.368	»	»
Fournisseurs débiteurs	238.730.489	250.754.595	»	12.024.106
Avances et acomptes personnel	2.413.702	5.253.459	»	2.839.757
S. N. C. A. S. O.:				
Compte d'attente	1.420.254	7.453.716	»	6.033.462
Compte courant	»	17.400.490	»	17.400.490
S. N. C. A. C.:				
Compte d'attente	44.615.970	4.733.678	39.882.292	»
Comptes divers	116.138.229	53.285.019	62.853.210	»
Liquidation commandes allemandes	442.503.753	442.503.753	»	»
Maintien du potentiel	317.000.000	»	317.000.000	»
Dommages de guerre	59.904.775	58.886.575	1.018.200	»
Matières et fournitures à rendre	3.183.814	2.822.756	361.058	»
	1.235.165.354			
S. N. C. A. Nord:				
Compte d'attente	»	2.850.684	»	2.850.684
S. N. E. C. M. A.:				
Compte courant	»	2.071.465	»	2.071.465
Compte d'attente	»	2.006.647	»	2.006.647
Taxe production à récupérer	»	40.281.027	»	40.281.027
		899.558.232	421.114.760	85.507.638
A déduire:				
Provision pour pertes sur débiteurs allemands	14.492.597	14.492.597	»	»
Provisions pour dépréciations financières	155.948.505	73.470.964	82.477.541	»
	1.064.724.252	811.594.671	338.637.219	85.507.638
Différence en diminution				253.129.581
				338.637.219

L'examen de ces divers comptes appelle les observations et précisions suivantes:

1° S. N. C. A. S. O., S. N. C. A. C., S. N. C. A. N., S. N. E. C. M. A.: Les « Comptes d'attente » représentent les opérations et factures en attente de vérification et de régularisation. D'autre part, les comptes courants représentent les opérations définitivement arrêtées, d'accord entre les deux sociétés et en instance de règlement.

2° *Comptes courants divers.* — Cette rubrique comprend notamment :

Une dette de la Société civile immobilière de la Grange-sur-le-Mont	5.000.000
Des recettes à venir après clôture exercice	17.454.206

3° *Taxe production à récupérer.* — Ce compte figurait en 1948 dans les comptes divers. Cette année, il se monte à 40.281.027 F.

4° *Maintien du potentiel.* — Ce poste, qui était en 1948 de 317 millions de francs, a été régularisé comme suit:

La contre-partie de ce poste venait en déduction du poste de « travaux en cours ».

Le montant définitif du « Maintien du potentiel » a été fixé, en 1949, à 299.940.000 F, somme totalement encaissée et qui figurait en 1948 dans les créditeurs divers.

Cette somme de	299.940.000
a été virée à provision pour pertes sur travaux en cours, en contre-partie de la somme de	317.000.000
qui figurait en déduction du montant des travaux en cours en 1948.	
La différence, soit	17.060.000

figure dans les pertes de la direction générale.

La diminution des « Provisions pour dépréciations financières » déduites de l'actif, soit 82.477.541 F, s'explique:

1° Provision virée à Créditeurs divers somme représentant le « Maintien de potentiel » remboursable en cinq années.	72.956.000
2° Somme virée à Pertes et profits des exercices antérieurs	233.170
3° Somme utilisée par compensation avec divers comptes débiteurs	1.055.186
4° Annulation provision par reprise au compte d'exploitation générale	10.083.767
	84.328.123
A déduire:	
5° Nouvelles provisions exercice 1949	1.850.582
Diminution nette	82.477.541

Ces provisions pour dépréciations financières qui étaient, en 1948, de	155.948.505
ont été diminuées, comme indiqué ci-dessus, de	82.477.541
d'où un solde, à fin 1949, de	73.470.964
qui se décompose comme suit:	
Provision pour faits de guerre	56.076.250
Provision sur liquidation 1940	11.944.329
Provision pour liquidation Boufarik	186.830
Provision pour créances diverses	5.263.555
	73.470.964

Au montant des Provisions pour dépréciations financières, soit	73.470.964
vient s'ajouter la Provision pour pertes sur débiteurs allemands de	14.492.597
Soit le total de	87.963.561

qui figure au bilan sous la rubrique « Provision pour dépréciation des autres débiteurs ».

Comptes de régularisation..... 122.430.068

Ce poste, en diminution de 12.736.762 F, est constitué:
Par des achats payés d'avance;
Par des dépenses payées d'avance et par des marchandises entrées en magasin ou en cours de transport et non encore vérifiées.

Effets à recevoir..... 92.277.485

En augmentation de 91.107.273 F.

Chèques et coupons à encaisser.

Compte soldé en 1949.

Titres de placement et bons du Trésor..... 19.896.800

Ce compte, qui était composé, en 1948, de titres de l'emprunt de la Libération, a été liquidé en 1949 et le produit a servi à souscrire des titres de l'emprunt 5 p. 100 pour un montant de.... 23.800.000
sur lequel il a été pratiqué, pour ajustement avec les cours au 31 décembre 1949, une provision pour dépréciation de..... 3.903.200

Net au bilan..... 19.896.800

Banques et chèques postaux..... 141.552.633

En diminution de 126.877.779 F.

Caisse 6.891.463

En augmentation de 1.351.209 F.

Les sondages et vérifications effectués n'appellent aucune observation spéciale.

PASSIF

CAPITAL PROPRE ET RÉSERVES

Capital 552.655.000

Réserve légale..... 125.165

Réserves facultatives..... 912.279

Ces trois postes sont sans changement.

Réserve spéciale de réévaluation..... 600.588.140

L'augmentation de 397.756.670 F résulte de la réévaluation complémentaire effectuée par application, au bilan de 1948, des coefficients fixés par le décret n° 49-366 du 17 mars 1949, à savoir:

Plus-value brute..... 705.308.979
Somme affectée à la réévaluation correspondante des amortissements 307.552.309

Plus-value nette..... 397.756.670

Report à nouveau..... 427.411.839

Solde débiteur se décomposant comme suit:

Perte exercice 1946..... 427.498.390 76
Perte exercice 1947..... 129.622.308 »
557.120.698 76

A déduire:

Amortissement par compensation avec le solde de réserve de réévaluation antérieur (décision assemblée générale du 25 juin 1947)..... 38.360.948 76

Solde à fin 1948..... 518.759.750 »

A déduire:

Virement du solde bénéficiaire du compte Pertes et profits de l'exercice 1948 (décision assemblée générale du 25 mai 1949)..... 30.635.732 »

Solde de reprise au 1er janvier 1949..... 488.124.018 »

Virement à ce compte du solde du compte « Fonds de renouvellement » (décision assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 1950)..... 60.712.179 »

Solde au bilan 1949..... 427.411.839 »

FONDS DE RENOUVELLEMENT

Ce chapitre, qui était, à fin 1948, de 72.111.037 F, est soldé:

1° Par le virement au compte de « Report à nouveau » en diminution des pertes pour..... 60.712.179
2° Par l'affectation aux amortissements, après remploi, du solde de la plus-value sur cession d'actif..... 11.398.858
72.111.037

Le poste « Fonds de renouvellement » disparaît ainsi du bilan.

Provisions pour risques..... 6.385.704

Le tableau ci-dessous donne la décomposition de ce chapitre à fin 1949:

	FIN 1948	FIN 1949	EN MOINS	EN PLUS
Provision pour remise éventuelle en état de l'A. I. A.....	5.000.000	5.000.000	»	»
Provision pour rachat S. N. C. A. M.....	727.704	»	»	»
	430.000	1.385.704	»	228.000
Provision pour dépréciation sur immobilisations.....	1.000.000	»	1.000.000	»
	7.157.704	6.385.704	1.000.000	228.000
En diminution.....				772.000
				1.000.000

Il y a lieu de préciser:

1° Qu'une somme de 228.000 F a été ajoutée à la provision pour rachat S.N.C.A.M. au titre de la remise en état des installations Recollets (Toulouse);

2° Que la provision de 1 million de francs (pour dépréciation sur immobilisations) a été reprise par le compte d'exploitation générale.

DETTES A LONG TERME

Obligations et bons à plus d'un an..... 387.310.000

Ce poste, qui représente uniquement l'emprunt obligations 1946, est en diminution de 87.610.000 F, montant de la somme virée aux dettes à court terme (obligations à moins d'un an).

Autres emprunts à plus d'un an..... 111.482.000

L'augmentation de 97.680.000 F s'explique comme suit:

	A FIN 1948	A FIN 1949	EN MOINS	EN PLUS
Avances caisse de décentralisation travaux aéronautiques	7.802.000	6.482.000	1.320.000	»
Avances Trésor public	»	100.000.000	»	100.000.000
Avances caisse de décentralisation travaux non aéronautiques	6.000.000	5.000.000	1.000.000	»
	13.802.000	111.482.000	2.320.000	100.000.000
En augmentation.....			97.680.000	
			100.000.000	

La nouvelle avance de 100 millions de francs effectuée par le Trésor public a été utilisée pour la souscription de l'augmentation de capital réalisée le 22 mars 1950.

DETTES A COURT TERME

Fournisseurs 165.317.234

En diminution de 36.785.332 F.

Avances reçues sur travaux en cours..... 7.041.722.674

En augmentation de 2.608.763.470 F, somme supérieure à l'accroissement des stocks et des travaux en cours.

Autres créanciers..... 1.147.797.420

En diminution de 126.942.927 F.

A savoir:

	FIN 1948	FIN 1949	EN MOINS	EN PLUS
Etat retenues impôt	8.964.894	9.156.871	»	191.977
Salaires impayés.	209.158	15.660	193.498	»
Dividendes sur actions	2.302.094	2.302.094	»	»
S. N. C. A. M....	9.277.490	13.981.344	»	4.703.854
Comité d'entreprise	1.549.059	2.360.258	»	811.199
S. N. E. C. M. A.	2.384.726	»	2.384.726	»
Locations à payer Etat	300.116.704	361.361.737	»	61.245.033
Salaires et appointements...	33.886.746	33.520.264	366.482	»
Sécurité sociale..	45.681.667	45.401.556	280.111	»
Taxe production.	20.857.560	27.302.155	»	6.444.595
Commandes allemandes	428.011.156	428.011.156	»	»
Comptes divers.	344.534.093	148.437.525	196.096.568	»
Acomptes et avances sur dommages.....	76.965.000	75.946.800	1.018.200	»
	1.274.740.347	1.147.797.420	200.339.585	73.396.658
Diminution nette.....				126.942.927
				200.339.585

Il y a lieu de préciser:

1° Que le compte « Locations à payer à l'Etat » concerne la provision pour amortissement des biens appartenant à l'Etat, étant fait observer qu'une convention définitive n'est encore intervenue pour régler l'affectation ou la location de ces biens;

2° Que le poste « Comptes divers » de 148.437.525 F est constitué, à concurrence de 72.956.000 F, par les sommes dues au titre de remboursement du maintien de potentiel 1945.

Compte de régularisation..... 422.442.525

En diminution de 263.965.719 F, à savoir:

	FIN 1948	FIN 1949	EN PLUS	EN MOINS
Dépenses à payer:				
Achats à payer.....	623.492.368	366.354.220	»	257.138.148
Assurance	3.852.731	2.114.298	»	1.738.433
Régime de prévoyance	10.358.801	11.018.404	659.603	»
Frais généraux divers	25.792.639	30.505.769	4.713.130	»
Loyers	5.569.571	4.123.393	»	1.446.178
Electricité	3.204.718	1.139.606	»	2.065.112
Eau	1.635.364	1.474.023	»	161.341
Gaz	96.845	72.734	»	24.111
Charges financières.	12.405.207	5.140.660	»	7.264.547
Escompte effets en portefeuille	»	499.418	499.418	»
	686.408.244	422.442.525	5.872.151	269.837.870
Différence en diminution.....			263.965.719	
			269.837.870	

Il y a lieu de préciser que le compte « Escompte effets en portefeuille » correspond à la partie des intérêts des traites du Crédit national pour la partie postérieure au 31 décembre 1949 et qui figurent dans la valeur du portefeuille à cette date.

Autres emprunts à moins d'un an..... 424.454.000

En diminution de 87.742.000, à savoir:

	FIN 1948	FIN 1949	EN PLUS	EN MOINS
Obligations 4 p. 100, emprunt 1946.....	84.210.000	87.610.000	3.400.000	»
Billets à ordre.....	3.600.000	»	»	3.600.000
Avance Trésor public Aéro-Bank	25.000.000	24.970.000	»	30.000
Avance caisse décentralisation travaux aéronautiques	1.320.000	»	»	1.320.000
Avance caisse décentralisation travaux non aéronautiques...	1.000.000	»	»	1.000.000
Avance caisse décentralisation 6 p. 100 pour Société Grange-sur-le-Mont	5.000.000	»	»	5.000.000
Billets à ordre (caisse des marchés).....	392.066.000	311.874.000	»	80.192.000
	512.196.000	424.454.000	3.400.000	91.142.000
Différence en diminution.....			87.742.000	
			91.142.000	

Il y a lieu de constater une nette amélioration de ce poste du chapitre « Dettes à court terme », en mentionnant notamment le remboursement des billets à ordre et des avances des caisses de décentralisation.

Effets à payer..... 475.687.829

En augmentation de 18.443.336 F, ce poste est constitué uniquement par des effets fournisseurs et par des obligations cautionnées souscrites au profit de l'administration des contributions indirectes.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 1949

Le compte de pertes et profits fait ressortir un bénéfice net de 14.335.999 F, se décomposant ainsi:

Bénéfice d'exploitation 1949.....		24.434.325
A déduire:		
Pertes exercices antérieurs.....	7.935.867	
Pertes et profits exceptionnels.....	2.162.459	
		10.098.326
Solde bénéficiaire.....		14.335.999

Nous reproduisons, en annexe:

1° Un compte de pertes et profits donnant les résultats globaux par usines;

2° Un compte d'exploitation générale.

Ce dernier compte, qui aboutit à un bénéfice de 24.434.325 F, permet de suivre et d'apprécier l'exploitation d'ensemble de la société pour l'année 1949.

L'examen de ce compte et la comparaison avec le compte similaire de l'exercice 1948 permettent de constater notamment:

Au débit:

1° Que les achats de matières et de marchandises sont en légère régression;

2° Que les frais de personnel (salaires, charges sociales, etc.) accusent une augmentation de près de 20 p. 100 par rapport à 1948;

3° Que tous les autres frais, à l'exception des frais financiers, sont en sensible augmentation notamment les impôts et taxes;

4° Que les dotations aux amortissements sont en augmentation de 52.061.950 F, augmentation qui est principalement la conséquence de la réévaluation complémentaire des immobilisations.

Au crédit:

1° Que les ventes sont en régression, ce qui explique l'accroissement très important, signalé plus haut, des travaux en cours;

2° Que la reprise des dotations aux comptes de provisions est supérieure de 17.723.564 F (38.925.010 F — 21.201.446 F) aux nouvelles dotations de l'exercice 1949.

Nous rappellerons, en tant que de besoin, que les résultats d'ensemble de votre société ne peuvent être appréciés qu'en fonction des résultats probables sur travaux en cours, problème délicat et complexe que nous avons souligné plus haut de la même manière que les années précédentes.

En conclusion de nos investigations, et après avoir pris connaissance du rapport de votre conseil d'administration, nous avons l'honneur de vous proposer d'approuver le bilan et les comptes de l'exercice 1949, tels qu'ils vous sont présentés.

Paris, le 5 mai 1950.

Les commissaires aux comptes,
E. BURIAT, L. RETAIL.

RAPPORT SPÉCIAL

SUR LES OPÉRATIONS PRÉVUES A L'ARTICLE 40 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1867

Messieurs,

Au cours de l'exercice 1949, aucun avis ne nous a été adressé par votre conseil d'administration concernant des opérations ou conventions nouvelles tombant sous le coup de l'article 40.

Votre conseil d'administration a, en conséquence, de même qu'au cours des exercices précédents, considéré comme entrant dans le cadre des opérations normales de la société avec ses clients ou fournisseurs:

D'une part, les divers marchés et avenants intervenus avec l'Etat;

D'autre part, les fournitures réciproques et les commandes de travaux qui ont continué d'avoir lieu, comme par le passé, avec votre société et d'autres sociétés nationales ou filiales de celles-ci.

En outre, nous croyons devoir préciser qu'un arrangement forfaitaire est intervenu avec la Société nationale de constructions aéronautiques du Midi (en liquidation), aux termes duquel cette dernière société a abandonné ses réclamations concernant diverses installations et des droits incorporels attachés à son ancien bureau d'études. Par ailleurs, votre société a reconnu à la S. N. C. A. M. une indemnité de 4.300.000 F à titre de contribution au maintien de potentiel de 1940. Cet arrangement forfaitaire a ainsi mis fin à des litiges complexes.

Paris, le 5 mai 1950.

Les commissaires aux comptes,
E. BURIAT, L. RETAIL.

A N N

BILAN AU 31

		AU 1er JANVIER 1949	ANNÉE 1949	AU 31 DÉCEMBRE 1949
Immobilisations:				
Terrains		77.164.540	+ 64.643.630	141.808.170
Constructions	275.171.395			
Moins: amortissements	140.652.230	90.846.817	+ 43.672.348	134.519.165
Matériel et outillage, mobilier, agencements, installations	1.420.950.704			
Moins: amortissements	875.570.808	335.136.760	+ 210.243.136	545.379.896
Immobilisations en cours		30.038.237	+ 5.951.236	35.989.473
Immobilisations détruites par faits de guerre	16.359.347			
Moins: amortissements	16.359.347	»	»	»
Autres valeurs immobilisées:				
Titres de participation		53.148.750	»	53.148.750
Dépôts et cautionnements		6.174.897	+ 759.055	6.933.952
Valeurs d'exploitation:				
Matières ou fournitures	1.078.656.930			
Moins: provisions pour dépréciations	28.200.000	973.771.511	+ 76.685.419	1.050.456.930
Produits finis	32.009.553			
Moins: provisions pour dépréciations produits finis	19.297.426	19.033.564	— 5.721.437	13.312.127
Produits ou travaux en cours	7.820.747.009			
Moins: provisions pour pertes sur travaux en cours	644.000.000	4.929.483.552	+ 2.247.263.457	7.176.747.009
Valeurs réalisables à court terme ou disponibles:				
Clients	592.428.637			
Moins: provisions pour dépréciations compte clients	21.266.099	394.266.903	+ 176.595.635	570.862.538
Autres débiteurs	899.558.232			
Moins: provisions pour dépréciations sur autres débiteurs	87.963.561	1.064.724.252	— 253.129.581	811.594.671
Comptes de régularisation actif		135.166.830	— 12.736.762	122.430.068
Effets à recevoir		1.170.212	+ 91.107.273	92.277.485
Chèques et coupons à encaisser		49.000	— 49.000	»
Titres de placement et bons du Trésor	23.800.000			
Moins: provisions pour dépréciations	3.903.200	17.892.000	+ 2.004.800	19.896.800
Banques et chèques postaux		268.430.412	— 126.877.779	141.552.633
Caisse		5.543.254	+ 1.351.209	6.894.463
		8.402.041.491	+ 2.521.762.639	10.923.804.130

E X E S

DECEMBRE 1949

	AU 1er JANVIER 1949	ANNÉE 1949	AU 31 DÉCEMBRE 1949
Capital propre et réserves:			
Capital social	552.655.000	»	552.655.000
Réserve légale	125.165	»	125.165
Réserves facultatives	912.279	»	912.279
Réserve spéciale de réévaluation	202.831.470	+ 397.756.670	600.588.140
Report à nouveau	— 488.121.018	+ 60.712.179	— 427.411.839
Fonds de renouvellement	72.111.037	— 72.111.037	»
Provisions pour risques	7.157.704	— 772.000	6.385.704
Dettes à long terme:			
Obligations et bons à plus d'un an	474.920.000	— 87.610.000	387.310.000
Autres emprunts à plus d'un an	13.802.000	+ 97.680.000	111.482.000
Dettes à court terme:			
Fournisseurs	202.102.566	— 36.785.332	165.317.234
Avances reçues sur travaux en cours	4.432.959.204	+ 2.608.763.470	7.041.722.674
Autres créanciers	1.274.740.347	— 126.942.927	1.147.797.420
Comptes de régularisation passif	686.408.244	— 263.965.719	422.442.525
Autres emprunts à moins d'un an	512.196.000	— 87.742.000	424.454.000
Effets à payer	457.244.493	+ 18.443.336	475.687.829
Pertes et profits (créditeur)	»	+ 14.335.999	14.335.999
	8.402.041.491	+ 2.521.762.639	10.923.804.130

Pertes et profits.

USINES	PERTES ET PROFITS exercice.	PERTES ET PROFITS antérieurs.	PERTES ET PROFITS exceptionnels.	TOTAL
Toulouse	+ 79.825.424	— 4.038.039	— 4.108.454	+ 71.678.931
Marignane	— 47.500.074	— 4.147.430	— 2.083	— 51.649.587
Région parisienne	— 23.118.845	+ 924.986	+ 97.172	— 22.096.687
Boufarik	»	— 302.454	»	— 302.454
Travaux immobiliers	— 3.796.852	»	»	— 3.796.852
Direction générale	+ 19.024.672	— 372.930	+ 1.850.906	+ 20.502.648
	+ 24.434.325	— 7.935.867	— 2.462.459	+ 14.335.999

80. — Exploitation générale.

DEBIT

NUMÉROS	DÉSIGNATION		MONTANT
30 à 37	Stock au début de l'exercice:		
	Matières premières	989.418.531	
	Déchets	52.980	
	Produits finis	34.033.564	
	Produits ou travaux en cours	5.283.367.930	
	Produits livrés et services à facturer	47.686.439	
			6.354.559.444
60	Achat de matières et marchandises:		
	Achat de matières premières	1.593.476.005	
	Achat et prestations de services inter-établissements	668.129.178	
	Quote-part des frais communs pris en charge par l'établissement	202.069.236	
			2.463.674.419
61	Frais de personnel		2.576.120.179
62	Impôts et taxes		414.397.416
63	Frais pour biens meubles et immeubles		185.313.064
64	Transports et déplacements		123.265.873
65	Fournitures extérieures		150.344.148
66	Frais de gestion générale		79.979.363
67	Frais financiers		59.185.565
681	Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissement		170.762.018
685	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions		21.201.446
			12.598.832.935
	Solde créditeur au 31 décembre 1949		24.434.325
			12.623.267.260

CREDIT

NUMÉROS	DÉSIGNATION		MONTANT
30 à 37	Stock au 31 décembre 1949:		
	Matières premières	1.078.624.500	
	Déchets	32.430	
	Produits finis	32.609.553	
	Produits ou travaux en cours	7.820.747.009	
			8.932.013.492
70	Ventes de marchandises et produits finis:		
	Complément de factures antérieures	8.343.108	
	Etudes aéronautiques B. E.	143.331.810	
	Produits et services aéronautiques prototypes	623.169.711	
	Produits et services aéronautiques série	1.416.828.462	
	Produits et services extra-aéronautiques	534.439.848	
	Ventes et prestations de services inter-établissements	668.129.178	
	Imputations aux établissements des frais communs	202.069.236	
			3.596.311.353
72	Ventes de déchets		5.327.481
75	Travaux faits par l'entreprise pour elle-même		33.202.492
76	Produits accessoires		16.601.066
77	Produits financiers		779.033
78	Ristournes, rabais et remises obtenus. Primes et dédits sur ventes		107.333
685	Reprise de dotations de l'exercice aux comptes de provisions		38.925.010
			12.623.267.260
			12.623.267.260

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

SEQUESTRES

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg en date du 19 mai 1950, a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant au nommé Martin (Georges), ayant demeuré à Strasbourg-Koenigshoffen, 33, route des Romains, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 30 juin 1945.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg en date du 19 mai 1950, a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant au nommé Hertelmeyer (Henri), ayant demeuré à Strasbourg, 14, rue de la Fonderie, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 28 mars 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg en date du 12 mai 1950, a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant à Mme Steiert (Emma), 18 *bis*, rue Finkwiller, à Strasbourg, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 5 avril 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg en date du 9 mai 1950, a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant aux époux Kern (Guillaume), ayant demeuré 8, rue du Chanoine-Straub, à Strasbourg, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 16 janvier 1946.

Par ordonnance en date du 3 avril 1950, le président du tribunal de première instance de Metz a donné mainlevée du séquestre prononcé le 12 août 1946 dont furent l'objet les biens appartenant à Arnould (Joseph), de nationalité française, 38, rue aux Arènes, à Metz.

Par ordonnance en date du 3 avril 1950, le président du tribunal de première instance de Metz a donné mainlevée du séquestre prononcé le 9 août 1946 dont furent l'objet les biens de Leblanc (Henri), de nationalité française, 51, rue de Reims, à Montigny-les-Metz.

Par ordonnance en date du 28 avril 1950, le président du tribunal de première instance de Metz a donné mainlevée du séquestre prononcé le 4 février 1949 dont furent l'objet les biens appartenant à Klein (Philippe), de nationalité française, 4, rue de Verdun, à Moyeuvre-Grande.

Par ordonnance en date du 24 mars 1950, le président du tribunal de première instance de Metz a donné mainlevée du séquestre prononcé le 4 février 1949 dont furent l'objet les biens appartenant à Matern (Ernest), de nationalité française, 51, cité de Wendel, à Moyeuvre-Grande.

Par ordonnance en date du 24 mars 1950, le président du tribunal de première instance de Metz a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Birckenmeyer (Gabrielle), dite Ella, Halle an der Saale, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur départemental de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 28 mars 1950, le président du tribunal de première instance de Metz a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à:

Ebermann (Gustave), 15, chemin de Blory, à Montigny-les-Metz;
Eiserloh (André), en Allemagne;
Mees, épouse Schälling (Catherine), à Ridenau;
Mees, épouse Fässy (Louise), à Trèves;
Société Œrtinghauswerke, à Courcelles-Chaussy;
Schott, à Téting;
Wagner (Louis) et épouse Catherine Schrecklinger, à Bedersdorf;
Von der Crone, à Vigy,

et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur départemental de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 4 avril 1950, le président du tribunal de première instance de Metz a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à:

Vrede (Robert), route de Borny, à Borny;
Vereinigte Borgholzhausener, Tiefbauunternehmen, à Hanovre;
Seitz, 52, rue des Loges, à Metz-Sablons;
Schüssler, Cité-sous-les-Vignes, à Metz-devant-les-Ponts;
Muller, à Châtel-Saint-Germain, 33;
Merdsche (Henri), à Phalsbourg;
Beckenbach, 2, rue Pasteur, à Metz;
Alles (Adolphe), 95, rue aux Arènes, à Metz-Sablons,

et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur départemental de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 21 mars 1950, le président du tribunal de première instance de Metz a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Dietz (Adolphe), née Madeleine Metz, à Hagondange, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur départemental de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 16 mai 1950, le président du tribunal civil des Sables-d'Olonne a donné mainlevée du séquestre dont furent l'objet les biens de Foncault (Georges), de nationalité française, industriel, domicilié à Paris, 148, boulevard d'Italie, ordonnance de mise sous séquestre du 8 mai 1946.

Par ordonnance en date du 17 mai 1950, le président du tribunal civil de Bizerte a nommé le service de liquidation des biens italiens en Tunisie représenté par le chef de ce service en qualité d'administrateur séquestre des biens, droits et intérêts appartenant à Mlle La Pinta (Grazia), en remplacement de MM. Favot et Mace, administrateurs séquestres provisoires.

Par ordonnance en date du 25 avril 1950, le président du tribunal civil de Beauvais a donné mainlevée du séquestre dont furent l'objet les biens sis dans l'arrondissement de Beauvais, des époux Blin-Bouhaben, anciennement domiciliés à Maisons-Laffite, 6, avenue Grébillon, ordonnance de mise sous séquestre du 8 mai 1946.

Par ordonnance en date du 7 avril 1950, le président du tribunal de première instance de Metz a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à:

Sposanski (Liselotte), épouse Kosinosky, à Berlin;
Firmes allemandes:
Thees, à Merzig;
Blucher, à Sœnberg;
Adt, à Enscheim;
Bloedner et Vierschrödt, à Gotha;
Schmitz, à Hoechst;
Heuhs (Georges), rue Jeanne-d'Arc, à Pierrevillers;
Hoelzel (Frédéric), née Asra Fickinger, à Lahauserholz;
Tourcher (Remy), époux de Weck (Anna), à Boor, près Cologne;
Vogeno (Walter), rue de Metz, à Hagondange;
Wilke (Charles), à Barchain;
Steinbach (Pierre), à Marange;
Reisbach, à Hagondange;
Muller (Kurt), 11, rue de la Paix, à Rombas;
Kraft (Charles), rue de Verdun, à Pierrevillers;
Krehbiel, rue de Verdun, à Pierrevillers;
Freund (Max), 63, route de Vallières, à Saint-Julien-les-Metz;
Froehlich, 3, rue du Moulin, à Pierrevillers;
Beyer, 29, rue de Verdun, à Pierrevillers;
Aster, 38, rue de Verdun, à Pierrevillers,

et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur départemental de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 2 mai 1950, le président du tribunal de première instance de Metz a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à:

Roh (Hedwige), 2, rue de l'Usine, à Rombas;
Klotzke (Frédéric), 107, rue Hennequin, à Rosselange;
Taeschner, à Xouaxange;
Schreiber, 13, rue de Metz, à Ban-Saint-Martin;
Scharff, 38, rue Saint-Sigisbert, à Ban-Saint-Martin;
Lanz (Caroline), à Barchain;
Korn, maison n° 9, à Lessy-les-Metz;
Gebhardt, maison n° 5, à Lessy-les-Metz;
Foerg, 5, rue de Queuleu, à Metz-Queuleu;
Trenz (Pierre), à Xouaxange;
Thomsen (Fritz), avenue Clemenceau, à Sarrebourg;
Wahl (Jacques), à Xouaxange;
Wolziffer (Kurt), à Talange;
Kohlensaure (Werke-Buse), Bahnhofstrasse 9, à Unket-am-Rhein;
Jungen, à Rosselange;
Grube (Wilhelm), 18, rue Charles-Abel, à Metz;
Binder, 7, boulevard Maginot, à Metz;
Spartz (Johann), En Nexirue, 13, à Metz;
Weiler (Mathias), 5, rue de Lorraine, à Moyeuvre-Grande,

et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur départemental de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 12 mai 1950, le président du tribunal de première instance de Metz a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à:

Alff, divorcée Heinzelmann (Bertha), à Weidenau, près Treiwalden;
Ballmann (Rudi), à Xouaxange;
Denzer (Léon), en Allemagne, adresse inconnue;
Hoetzel (Fritz), 6, rue Emile-Zola, à Hagondange;
Imbt (Eugène), ile SaintSymphorien, 8, rue XIII, à Longeville-les-Metz;
Maurer (Rudolphe), 28, rue de Bouteiellier, à Metz;
Murkens, 28-30, rue Toison, à Metz;
Pollok, 10, rue de l'Usine, à Rombas;
Bauer (Louis), à Gandrange,
Martini (Siedler), à Diane-Capelle;
Muller (Nicolas), à Cologne;
Muller (Anne), à Darmstadt;
Oldenburg (Margot), rue des Remparts, à Sarrebourg;
Schuler, rue de Verdun, à Sarrebourg;
Weber (Mathias), 103, rue Poincaré, à Rombas;
Butz (Elise), épouse Adolphe Amthauer, à Essen;
Doerr, à Creutzwald-la-Croix;
Becker (Otto), rue de Phalsbourg, à Sarrebourg;
Hauser (Nicolas), 13, route de Sarrebruck, à Metz;
Heuer (Franz), à Hesse;
Hildebrand (Otto), 6, rue du Puits, à Rombas,

et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur départemental de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance du 3 mai 1950, le président du tribunal civil de Dieppe a donné mainlevée de son ordonnance du 23 janvier 1946 plaçant sous séquestre les biens que possédaient au Tréport et à Criel-sur-Mer, Julien Blin et son épouse, née Bouhaben, demeurant à Maisons-Laffitte, 6, avenue Crébillon.

Par ordonnance séparée en date du 20 mai 1950, le président du tribunal civil de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Schneider, réfugié de Mannheim (Allemagne), ayant demeuré à Schillersdorf (Bas-Rhin), actuellement sans domicile connu; Demmer, réfugié de Mannheim, ayant demeuré à Schillersdorf, actuellement sans domicile connu, sujets ennemis, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 1er septembre 1949, le président du tribunal civil de Nimes a prononcé la mainlevée du séquestre des biens situés dans le département du Gard, et appartenant à la société Radio-Lyon Emissions, dont le siège social est à Lyon, 39, rue de Marseille, ordonnance de mise sous séquestre du 26 février 1947.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Edgar Manasse, dit Morin, né à Berlin le 24 octobre 1915, demeurant à Cannes (Alpes-Maritimes), 13, rue Pasteur, sollicite du garde des sceaux l'autorisation de changer son nom, celui de sa femme et de ses enfants à naître en celui de Morin, et de s'appeler désormais Edgar Morin.

M. Chicalski (Roger), docteur en médecine, né à Paris (17e) le 5 juillet 1921, demeurant à Paris (15e), 134, rue Saint-Charles, présente une requête au garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Chical.

M. Chicalski (Joseph), boulanger, né à Paris (4e) le 13 novembre 1892, demeurant à Paris (15e), 134, rue Saint-Charles, présente une requête au garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Chical.

M. Chicalski (Robert-Bernard), commerçant en parfumerie, né à Paris (17e) le 19 novembre 1922, demeurant à Paris, 51, rue des Cévennes, présente une requête au garde des sceaux pour lui et sa fille mineure Jocelyne-Renée-Andrée-Elisabeth, née à Paris (14e) le 14 mars 1948, à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Chical.

M. Troccon (Joseph-Pierre-Jean-Marie), né le 5 novembre 1898 à Bombacour (Doubs), employé de banque, demeurant à Paris, 82, rue La Condamine, présente une requête au garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Traccan-Richard.

M. Vergé (Emmanuel-Léon-Pierre), né à Andilly (Seine-et-Oise) le 24 juin 1886 et ses fils: Vergé (Daniel-Jean-Charles), né à Paris (16e) le 13 mars 1923; Vergé (Patrice-Antoine-Jean-Marie), né à Paris (16e) le 28 juin 1926, domiciliés à Veigné (Indre-et-Loire), présentent une requête au garde des sceaux à l'effet d'être autorisés à ajouter à leur nom celui de Delaville-Leroulx, de façon à s'appeler Vergé Delaville-Leroulx.

Mme Claudine-Amélie Del Porto Lévy, née le 10 novembre 1922, divorcée de Jean-Paul Verine, demeurant à Paris (16e), 28, rue Scheffer, présente une requête au garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom celui de Delporto.

M. André Rottembourg, demeurant à Paris (16e), 76, avenue Paul-Doumer, né à Sao Paulo (Brésil) le 18 octobre 1903, de nationalité française, dépose tant pour lui-même que pour son fils mineur Guy-Lucien Rottembourg, né à Paris (7e) le 17 janvier 1932, une requête auprès du garde des sceaux afin d'être autorisés à substituer à leur patronyme Rottembourg celui de Roncey.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

16 mai 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Association interlivres.** But: diffusion de lectures saines par le moyen de prêt de livres; publications, documentation, création de bibliothèques et tous autres procédés analogues. Siège social: 98, rue de l'Université, Paris.

17 mai 1950. Déclaration à la préfecture du Finistère. **La Gourlizonnaise.** But: chasse. Siège social: mairie de Gourlizon.

20 mai 1950. Déclaration à la préfecture de police. L'Aéro-Club de la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation change son titre, qui devient **Groupe aérien Lucien-Kollen,** et transfère son siège social du 88 au 94 de la rue de l'Amiral-Mouchez, Paris.

24 mai 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Thonon-les-Bains. **Association des familles de Larringes.** But: création et administration de l'école ménagère de la paroisse de Larringes et des œuvres annexes et complémentaires. Siège social: école ménagère de Larringes.

24 mai 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Vitry-le-François. Club **La Pédale ouvrière sermaizienne.** But: pratique du cyclisme. Siège social: 27, rue Lombard, Sermaize.

24 mai 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Comité du championnat de France (juniors) du code de la route.** But: rendre familières aux jeunes gens les règles essentielles du code de la route; organiser chaque année, dans ce but, un gymkhana national des jeunes comportant toutes les signalisations et toutes les difficultés habituelles du code de la route. Siège social: 5, rue du Pôle-Nord, Paris.

24 mai 1950. Déclaration à la préfecture de Gap. **Amicale laïque d'Espinasses.** But: encourager la fréquentation des écoles laïques et créer une section de cinéma éducateur. Siège social: école d'Espinasses.

25 mai 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort-sur-Mer. **Syndicat d'initiative de Port-des-Barques.** But: développer l'effort touristique de la ville. Siège social: mairie de Port-des-Barques.

26 mai 1950. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Mouvement chrétien pour la paix.** But: coopérer à l'établissement de la paix dans le monde, grâce à l'application des principes mêmes du christianisme véritable, dégagé de tout souci partisan. Siège social: 3, rue de Versailles, Ville-d'Avray.

26 mai 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Comité des loisirs chalonnais.** But: pratique des sports et des loisirs. Siège social: bourse du travail, rue Boichot, à Chalon-sur-Saône.

27 mai 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association des parents d'élèves du centre féminin de formation professionnelle de Biarritz.** But: assurer la défense des intérêts matériels et moraux des apprenties et le développement de l'apprentissage. Siège social: villa Les Rocailles, place de la Libération, Biarritz.

30 mai 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Association Henri-Ruel.** But: éducation populaire. Siège social: 10, rue de Neuilly, Fontenay-sous-Bois.

2 juin 1950. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Association familiale communale de Claveyson.** But: étude et défense des intérêts généraux des familles. Siège social: mairie de Claveyson.

3 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **Association des anciens élèves des écoles publiques de Courcité.** But: resserrer les liens de camaraderie et d'amitié des anciens élèves. Siège social: écoles publiques de Courcité.

5 juin 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Association amicale du personnel temporaire de l'administration centrale du ministère et de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre.** But: défense des intérêts moraux, professionnels et matériels de ses adhérents, sans distinction d'ordre politique, syndical ou religieux. Siège social: 37, rue de Bellechasse, Paris.

6 juin 1950. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. Les Amis d'Ozanam change son titre et devient **Association d'éducation populaire de l'école Ozanam de Mâcon.** Modifications aux statuts. Siège social: école Ozanam, Mâcon.

7 juin 1950. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association scolaire la Baussaine—Cardroc—les Iffs—Saint-Brieuc-des-Iffs.** But: créer, entretenir, protéger et propager des écoles et établissements d'enseignement, des œuvres d'éducation populaire, des patronages et des œuvres postscolaires de toute nature dans les communes de la Baussaine, Cardroc, les Iffs et Saint-Brieuc-des-Iffs. Siège social: presbytère de Cardroc.

7 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Association familiale rurale de Bouilly—Saint-Euphraise—Courmas.** But: défense des intérêts généraux des familles. Siège social: mairie de Bouilly.

8 juin 1950. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association des parents d'élèves et d'anciens élèves du centre Henry-Charpy.** But: rechercher des améliorations morales ou matérielles dans l'intérêt général des enfants. Siège social: 128, avenue de Montredon, à Marseille.

8 juin 1950. Déclaration à la préfecture de police. L'**Aide mondiale à l'enfance** transfère son siège social du 124, boulevard Pereire, au 51, avenue Franklin-D.-Roosevelt, Paris.

8 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. **La Gaule beynoise.** But: association de pêche et de pisciculture. Siège social: mairie de Beynes.

9 juin 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Le Pigeon voyageur clamartois.** But: entraînement de pigeons voyageurs et concours. Siège social: 14, rue Chef-de-Ville, Clamart.

9 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. **Ball-Trap foyen.** But: pratique du tir aux armes de chasse. Siège social: 49, rue de la République, à Sainte-Foy-la-Grande.

9 juin 1950. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Arceaux-Piedtanque.** But: pratique du sport boules. Siège social: café du Jeu-de-Ballon, 29, rue Saint-Louis, Montpellier.

10 juin 1950. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **L'Entente fraternelle.** But: société d'entr'aide. Siège social: grand café Paul, 1, place Wilson, Toulouse.

12 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **La Diane airoise.** But: destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie des Aires.

12 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. **Principauté de Franc-Pineau.** But: faire connaître le pineau des Charentes. Siège social: 3, rue Georges-Briand, à Cognac.

13 juin 1950. Déclaration à la préfecture de Toulouse. Le Groupement départemental des mutilés et invalides du travail de la Haute-Garonne change son titre et devient **Groupement départemental des mutilés du travail, assurés sociaux, invalides civils et ayants droit.** Siège social: 11, rue Alexandre-Fourtanier, Toulouse.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.